

Bilan de la station de baguage de la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron Site Conservatoire du littoral de Plaisance Saint-Froult (Charente-Maritime)



Année 2017

Mentions légales

Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron¹

La Grange à Noureau
Route de Plaisance
17780 Saint-Froult
05.46.82.42.85

Contact:

ROUSSEAU Pierre: pierre.rousseau@lpo.fr

ROBIN Frédéric: frederic.robin@lpo.fr

GUERRA CARANDE Julia: julia.guerra@lpo.fr, <https://github.com/burewimbi>

Rédaction: Philippe Delaporte (RNNMO), Pierre Rousseau (RNNMO)

Bilan et extraction de données: Julia Guerra Carande (RNNMO)

Mise en forme du bilan: Julia Guerra Carande (RNNMO), Frédéric Robin (LPO France)

Référence:

Rousseau P, Guerra Carande J, Delaporte P, Robin F, 2021. Bilan de la station de baguage de la Réserve Naturelle de Moëze-Oléron – Site Conservatoire du littoral – St Froult (Charente-Maritime). Année 2017. 49 Pages.

Compilé le 13/05/2021

Table des matières

Mentions légales	1
Remerciements	5
1 La RNN de Moëze-Oléron – situation géographique	7
2 La station de baguage de Plaisance	9
2.1 Historique et protocoles	9
2.2 Localisation et descriptif du site	10
2.3 Protocoles nationaux	11
2.4 Site national de formation de bagueurs	15
3 Suivi de la station de Plaisance	16
3.1 Synthèse interannuelle des captures	16
3.1.1 Synthèse interannuelle des controles	19
3.1.2 Effort interannuel de captures	21
3.2 Thème SEJOUR	22
3.2.1 Nombre annuel de captures	22
3.2.2 Effort interannuel de captures	24
3.2.3 Evolution interannuelle du nombre d'individus	25
3.2.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)	28
3.3 Thème PHENO	30
3.3.1 Nombre annuel de captures	30
3.3.2 Effort interannuel de captures	32
3.3.3 Evolution interannuelle du nombre d'individus	33
3.3.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)	36
3.4 Thème STAGE	38
3.4.1 Captures de l'année	38
3.5 Thème STOC Capture	39
3.5.1 Nombre annuel de captures	39
3.5.2 Evolution interannuelle du nombre d'individus	41
3.5.3 Synthèse annuelle des controles	42
3.5.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)	43
4 Bibliographie et webgraphie	44
5 ANNEXE 1: Récapitulatif historique des captures sur la station (2000-2017)	46

Table des figures

1	Situation géographique de la RNNMO	7
2	Secteur continental de la RNNMO et du site Conservatoire de Plaisance	9
3	Cartographie des filets PHENO, SEJOUR.	11
4	Calendrier recommandé de repasses PHENO et SEJOUR	13
5	Situation de la station STOC 47.	14
6	Evolution interannuelle des captures, tous protocoles confondus (STOC, HALTE, PHENO, SEJOUR, STAGE)	16
7	Nombre de controles de l'année par rapport à leur année de baguage (tous protocoles)	19
8	Pays émetteurs de la bague des controles étrangers depuis 2000	20
9	Evolution interannuelle de l'effort de captures (tous protocoles)	21
10	Actions 2017 et moyenne à 5 ans - protocole SEJOUR	22
11	Baguages et controles des 23 espèces, 2017 - SEJOUR	23
12	Evolution du nombre de jours d'ouverture des filets depuis la mise en place du protocole SEJOUR	24
13	Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs trans-sahariens.	26
14	Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs partiels ou courte distance.	27
15	Actions 2017 et moyenne à 5 ans - protocole PHENO	30
16	Baguages et controles des 23 espèces, 2017- PHENO	31
17	Evolution du nombre de jours d'ouverture des filets depuis la mise en place du protocole PHENO	32
18	Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs trans-sahariens.	34
19	Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs partiels ou courte distance.	35
20	Évolution des captures sur le protocole STAGE	38
21	Évolution des captures sur le protocole STOC	39
22	Baguages et controles des 23 espèces, 2017 - STOC	40
23	Nombre de controles de l'année par rapport à leur année de baguage (protocole STOC)	42

Liste des tableaux

1	Captures de l'année des bagueurs agréés	5
2	Captures de l'année des bagueurs stagiaires	5
3	Bilan des captures de l'année par espèce	17
4	Différences en nombre d'individus capturés -2016-2017-SEJOUR	25
5	Détail par espèce des captures de l'année - SEJOUR	28
6	Différences en nombre d'individus capturés -2016-2017-PHENO	33
7	Détail par espèce des captures de l'année - PHENO	36
8	Différences en nombre d'individus capturés -2016-2017-STOC	41
9	Détail par espèce des captures de l'année - STOC	43
10	Détail par espèce des captures à Plaisance depuis l'année 2000	46

Remerciements

La Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron tient à remercier tous les bénévoles aides-baguteurs étant passés par la station de baguage de Plaisance au courant de la saison. Celle-ci ne pourrait pas fonctionner de manière pérenne sans ce soutien précieux auprès des baguteurs titulaires du site.

Les deux tableaux ci-dessous récapitulent les baguteurs et aides-baguteurs s'étant relayés ainsi que le nombre d'oiseaux bagués pour chaque personne.

Nous remercions aussi chaleureusement nos partenaires nous permettant de faire tourner cette station de baguage nationale :

- Le CRBPO.
- Le Conservatoire du littoral (Cdl).
- Le conseil Départemental de Charente-Maritime.
- La DREAL Nouvelle- Aquitaine.

Table 1: Synthèse des captures faites par les baguteurs agréés en 2017.

BAGUEUR	Total captures	Total espèces
DELAPORTE, Philippe	813	39
GOUELLO, Thomas	3786	52
JOMAT, Loïc	146	15
ROUSSEAU, Pierre	3064	47

Table 2: Synthèse des captures faites par les aides-baguteurs en 2017.

AIDE-BAGUEUR	Total captures	Total espèces
ALLEMANDOU, Cedric	37	17
ANTONINI, Baptiste	148	24
BEAUBERT, Romain	3	3
BELLION, Marc	101	16
BLANC, Jean-François	425	26
CALLARD, Benjamin	82	17
CHEVALIER, Coline	3	3
CHEVALIER, Thomas	17	8
CLESSIN, Augustin	280	23
DEMARQUET, Quentin	124	16
DRIEUX, Emilie	60	16
DUVIGNAU, Patrice	144	22
ESCOLAR, Quentin	29	11

FUENTE-RODRIGUEZ, Tatiana	193	24
GABORIAUD, Clémentine	42	18
GERGAUD, Antoine	606	30
GERVOT, Meryl	311	25
GOOSSENS, Helene	26	12
GRANDPIERRE, Matthias	246	20
GUILBERT, Nicolas	110	20
HECK, Jean-Martin	155	21
HERRERA, Antoine	65	17
LAFORGUE, Arnaud	143	20
LANDEAU, Remi	344	28
LAVAREC, Laurent	20	12
LE GUEN, Anthony	262	18
LEGAY, Etienne	112	17
LELIEVRE, Quentin	12	6
LEONCINI, Antoine	96	18
LEROUX, Cecile	408	24
MAIROT, Mickael	156	22
NADAL, Yann	151	16
PARDONNET, Sylvia	59	14
PERROTIN, Jean-Baptiste	5	2
PESCAY, Remi	27	11
POULET, Laetitia	93	21
RACINNE, Julie	473	22
RENAUDINEAU, Hervé	77	17
ROGGY, Brice	252	25
RUMIANOWSKI, Odin	749	29
SINOT, Baptiste	657	34
SOUCHET, Maxime	131	17
TRAINSON, Ophelie	73	11
TURPAUD-FIZALLA , Victor	65	13
YVERNAULT Jérôme	124	18
ZIMMERMAN, Laurent	105	21

1 La RNN de Moëze-Oléron – situation géographique

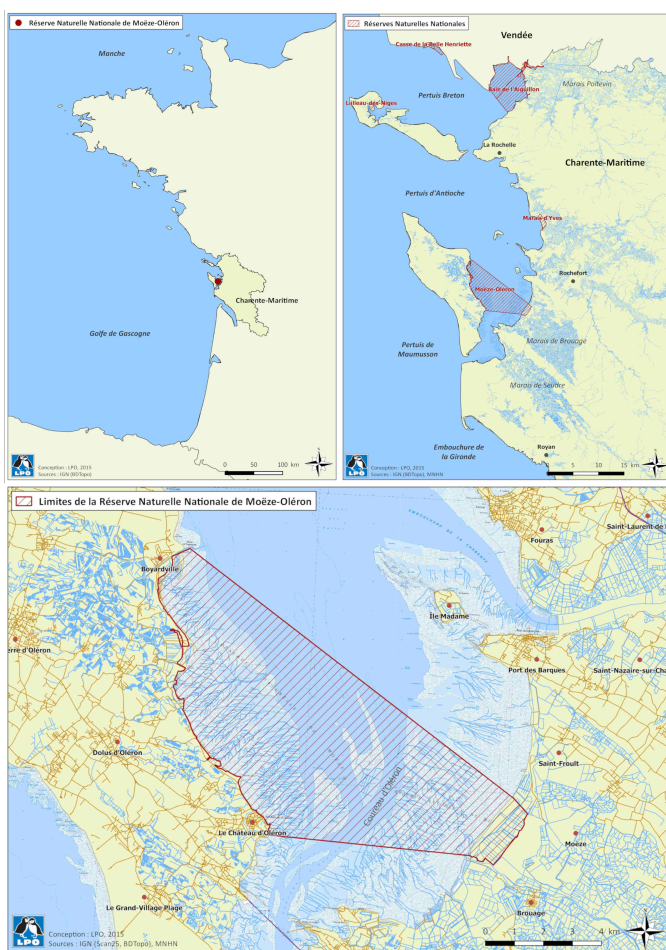


Figure 1: Situation géographique de la RNNMO

Moëze (Figure 2).

Cet ensemble d'habitats littoraux et rétro-littoraux forment une mosaïque de milieux ouverts représentatifs des marais cotiers. Ils constituent ainsi un échantillon représentatif des milieux littoraux centre-atlantique, et intègrent notamment les éléments physiographiques suivants :

- Les vastes vasières intertidales soumises au balancement des marées et situées de part et d'autre du Coureau d'Oléron, zone de passage entre les Pertuis d'Antioche et de Maumusson.
- Les polders de la partie terrestre couverts de prairies naturelles (marais « plats ») ainsi que d'anciens marais salants et de baisses à caractère lagunaire (marais « gâts »).

La Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron (RNNMO¹) et le site Conservatoire du littoral (CdI) de Plaisance sont situés sur le littoral centre-atlantique de la France métropolitaine (Figure 1). Elle est localisée dans le sud des Pertuis charentais, à mi-chemin entre La Rochelle et Royan (Région Nouvelle-Aquitaine, département de la Charente-Maritime). Couvrant officiellement plus de 6.550 ha, dont près de 6.200 ha en Domaine Public Maritime (DPM), le site protégé correspond à la façade littorale des marais de Brouage et de l'île d'Oléron, vaste complexe de marais littoraux couvrant plus de 12.000 ha.

Le secteur continental de la RNNMO et la propriété du CdI de Plaisance sont situés sur les communes de Saint-Froult et de

- Les flèches et cordons sableux de la cote oléronnaise et de l'anse de Saint-Froult, en perpétuel remaniement à cause du jeu des courants et des flux sédimentaires. Elles se caractérisent par une végétation de type dunaire et favorisent à leur abri le développement de prés salés.
- Le cordon dunaire fossile de Plaisance (dune grise de Gascogne²), en mosaïque avec des milieux buissonnants, lui-même endigué, abrite la plus forte biodiversité spécifique des habitats terrestres de l'espace protégé.

2 La station de baguage de Plaisance

2.1 Historique et protocoles

En préambule, tous les programmes d'étude nécessitant la capture à des fins de baguage des oiseaux sont encadrés par la loi, et ne peuvent être mis en œuvre qu'après validation par le Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux – Muséum National d'Histoire Naturelle (CRBPO-MNHN³). Seuls les bagueurs diplômés et à jour de leur autorisation annuelle de baguage sont habilités à pratiquer.

Situé sur l'un des axes majeurs de migration, « l'East atlantic flyway » qui draine les populations d'oiseaux entre leurs zones holarctiques, paléarctique de nidification et celles d'hivernage du sud-ouest de l'Europe à l'Afrique. L'attrait du site de Plaisance a été testé dès 2001 lors de la halte migratoire postnuptiale des passereaux. Ce test s'est avéré positif et est désormais confirmé: les haies et massifs buissonnants riches en baies (sureaux, ronces, prunelliers. . .) offrant une riche source de sucres d'assimilation rapide pour des milliers de passereaux.

Par ailleurs, l'urbanisation croissante du littoral et la gestion inadaptée des espaces non urbanisés contribuent à faire disparaître les habitats semi-ouverts, les friches buissonnantes, les dunes arbustives qui représentent autant de zones de refuge pour les centaines de milliers de passereaux qui survolent le littoral charentais. Une meilleure connaissance des flux et des communautés de passereaux utilisant le site protégé est donc indispensable. De fait, ces précisions permettent de définir la nécessité de conservation ou la restauration de corridors migratoires, même pour des passereaux encore relativement communs à ce jour. Un suivi annuel par le baguage a donc été structuré, et intégré par la suite au protocole national du CRBPO/MNHN, dit « Halte migratoire », qui a évolué depuis 2014 vers 2 classes de programmes distincts et



Figure 2: Secteur continental de la RNNMO et du site Conservatoire de Plaisance

complémentaires:

- SEJOUR⁴ (approche CMR des durées de stationnement spécifique en rapport avec la prise de poids).
- PHENO⁵ (phénologies spécifiques par classes de sexe et d'âges, interactions possibles avec les effets du réchauffement global – chronologies et populations biogéographiques).

A ces protocoles inscrits dans la durée, plusieurs opérations de baguage relatives à d'autres thématiques ont été conduites temporairement à partir de 1990 (Programme Alouette, dortoir, stage, paludicoles. . .).

Fin 2020, la base de données de la réserve sur l'ensemble de ces thématiques comportait près de 225 000 lignes de données dont 184 360 pour la migration postnuptiale (HALTE, PHENO, SEJOUR), représentant l'une des plus anciennes et importantes de France pour les passereaux terrestres.

Enfin, pour information, mentionons également sur le site d'étude postnuptiale le fonctionnement d'une station STOC – capture⁶ depuis 2000. L'équipe de la réserve s'est également investie dans la conduite ou la participation à différents programmes personnels CRBPO (Echasse blanche, canards de surface, Faucon crécerelle. . . , et limicoles cotiers⁷). Ce dernier programme, toujours actif, en collaboration scientifique avec le laboratoire LIENSs – CNRS – La Rochelle Université a débuté en 2001⁸.

L'ensemble des programmes de baguage en pratique sur le site protégé est encadré par le plan de gestion 2017/2026 de la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron et du site de Plaisance⁹.

2.2 Localisation et descriptif du site

Le site de capture (dune fossile du lieu- dit Plaisance) s'étend sur près de 14 hectares au pic de l'activité de baguage (en termes de linéaire de filet déployé), c'est-à-dire lors des sessions STAGE.

Les habitats dunaires qui le composent sont encadrés par des prairies subhalophiles, l'ensemble est à ce jour poldérisé depuis les années 60. Comme exposé précédemment, près du 60 % de la surface correspond à l'habitat Corine Biotope 16.222² «Dunes grises de Gascogne», espace ouvert en mosaïque avec des milieux buissonnants à boisés: Lettes dunaires (Corine 16.3¹⁰), Fourrés dunaires mixtes (Corine 16.252¹¹), Dunes boisées (Corine 16.29¹²) et Frênaies (Corine 44.3¹³). Les essences buissonnantes et arbustives majoritaires sont la Ronce commune, l'Epine noire (Prunellier), l'Epine blanche (Aubépine), le Sureau noir, le Troène commun, et le Frêne commun. Les actions de gestion déployées consistent en un pâturage ovin

localisé, restreint dans le temps, et par un broyage circonscrit des ronciers pour éviter la fermeture de l'habitat européen prioritaire de la Dune grise de Gascogne.

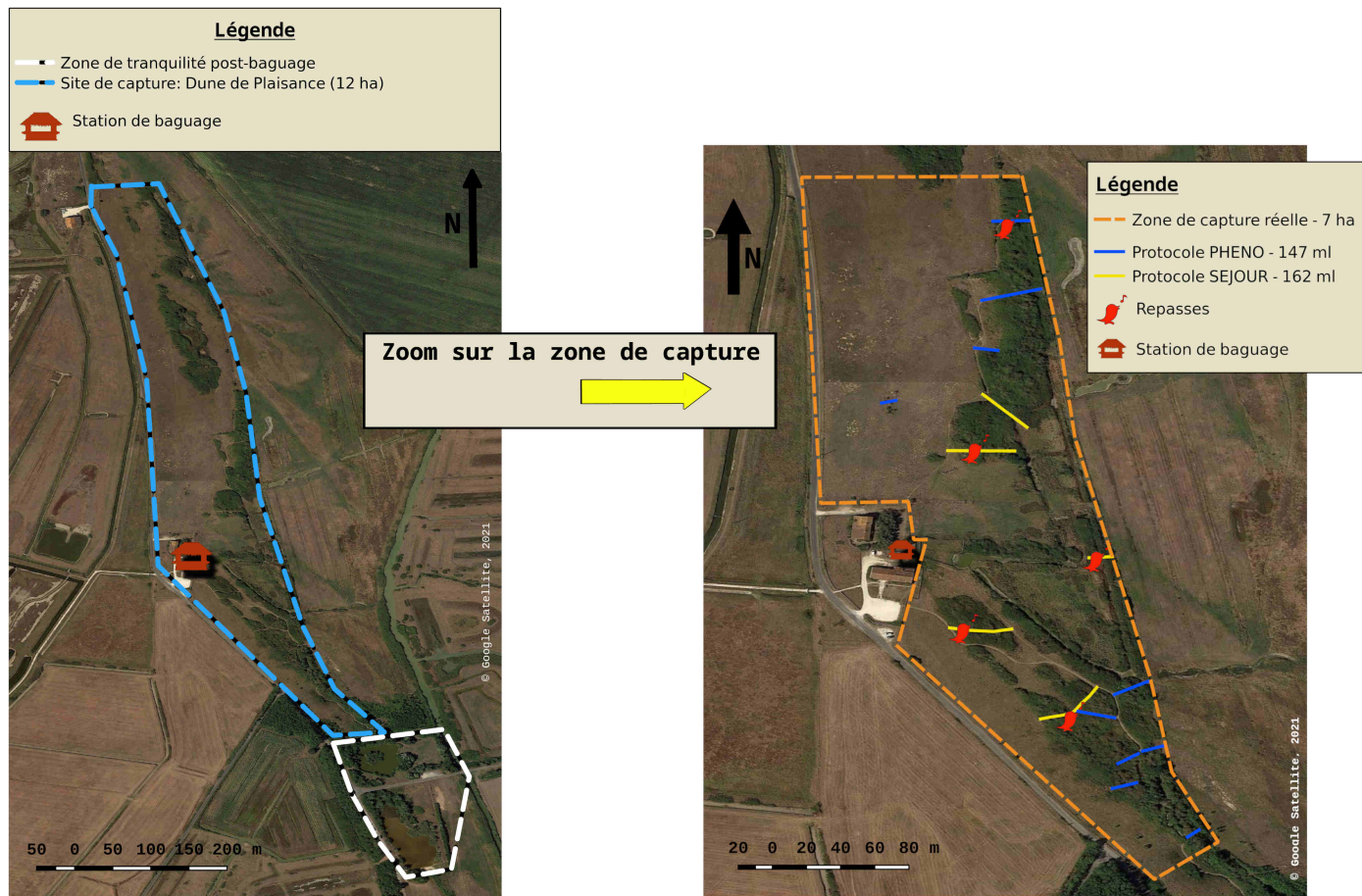


Figure 3: Situation de la station de baguage et emplacements des filets PHENO et SEJOUR

2.3 Protocoles nationaux

Comme évoqués en 2.1, les protocoles ont évolué et se sont succédés sur la station de baguage en lien avec les directives du CRBPO. Depuis 2015 les programmes PHENO et SEJOUR sont mis en œuvre lors de la migration postnuptiale, auxquels il faut ajouter des sessions de baguage dites «STAGE» lors des temps de formation et de qualification de futurs bagueurs.

En pratique, les filets sont déployés au nord et au sud du «Carbet de baguage» (Cf.

Figure 3), généralement de la dernière décade de juillet à la seconde de novembre (extrêmes: 09/07 à 06/12). L'ouverture des filets débute dans l'heure qui précède le lever du soleil; les repasses audio, 1 heure avant le jour. Les relèves au filet sont classiquement espacées d'une demie-heure, rapprochées lors de conditions météo risquées (vent soutenu, pluie, fortes chaleurs. . .); et si la situation empire les filets sont mis en berne. Le baguage intervient dès le retour à l'atelier (souvent deux tables en activité simultanée, l'une PHENO, l'autre SEJOUR lorsque les deux protocoles fonctionnent en même temps). La fermeture des filets intervient généralement entre 12 et 13 heures. Les heures de début de session de capture (HS) et leur durée (DS) sont obligatoirement documentées.

Le protocole SEJOUR⁴ (n° CRBPO 882) est mis en œuvre chaque année (non réalisé en 2020) dès lors que la capacité en personnel bagueur est suffisante pour assurer une à plusieurs sessions à minima de 10 jours consécutifs. 162 mètres de filets sont déployés en 5 lignes. 31 espèces cibles ont été retenues: ACRSCH – ACRSCI – ALCATT – ANTPRA – ANTTTRI – CARCAR – CARCHL – CARINA – CETCET – ERIRUB – FICUCA – HIPPOL – FRICOE – JYNTOR – LOCNAE – LUSMEG – LUSSVE – MUSSTR – PASDOM – PHOPHO – PHYCOL – PHYCUS – REGIGN – REGREG – SAXRUB – SYLATR – SYLBOR – SYLCOM – TURILI – TURMER – TURPHI.

Le 2ème protocole PHENO⁵ (n° CRBPO 881) est réalisé sur la base d'au moins une capture hebdomadaire sur la totalité de la migration postnuptiale. Le linéaire minima de filets en phase de capture est de 60 mètres, le maxima n'est pas limité. Ce protocole a été mené chaque année depuis 2015, il est plus souple en termes d'investissement humain. 45 espèces cibles ont été retenues: ACRSCH – ACRSCI – AEGCAU – ALCATT – ANTPRA – ANTTTRI – CARCAR – CARCHL – CARINA – CETCET – EMBCIT- EMBSCH- ERIRUB – FICUCA – HIPPOL – FRICOE – JYNTOR – LANRIO – LANSEN – LOCNAE – LUSMEG – LUSSVE – MUSSTR – OENOEN – PARCAE – PARMAJ – PASDOM – PHOOCH – PHOPHO – PHYCOL – PHYCUS – PRUMOD – REGIGN – REGREG – SAXRUB – SAXTOR – SYLATR – SYLBOR – SYLCOM – STUVUL – TROTRO – TURILI – TURMER – TURPIL – TURPHI.

Pour ces deux programmes, un calendrier décadaire prévoit les repasses audio à actionner en relation étroite avec la phénologie de la migration des espèces (voir

Figure 4).

20/07 au 29/07	30/07 au 09/08	10/08 au 19/08	20/08 au 29/08	30/08 au 09/09	10/09 au 19/09	20/09 au 29/09	30/09 au 09/10	10/10 au 19/10	20/10 au 29/10	30/10 au 09/11	10/11 au 19/11	20/11 au 30/11
20-juil	30-juil	10-août	20-août	30-août	10 sept.	20 sept.	30 sept.	10 oct.	20 oct.	30 oct.	10 nov.	20 nov.
SYLCOM + SYLBOR + LUSMEG												
				SYLCOM + SYLBOR + SYLATR								
								SYLATR + ERIRUB + PHYCOL				
ACRSCH + ACRSCI + PHYLUS												
					ACRSCI + PHYLUS + PHYCOL							
									TURMER + TURPHI + TURILI			
		FICUCA + PHOPHO + LOCNAE										
		JYNTOR + SAXRUB + MUSSTR										
									CARINA + CARLIS + FRICOE			
2 POSTES		4 POSTES							3 POSTES			

Figure 4: Calendrier recommandé de repasses PHENO et SEJOUR

Le STOC Capture⁶, le Suivi Temporel des Oiseaux Communs est mené (sous l'égide du CRBPO-MNHN) depuis l'année 2000 sur le site de la Dune de Plaisance (Figure 5).

La station n°47 est composée de 26 filets répartis sur les 12 hectares du site (cf. chapitre 2.2 pour le descriptif habitat). La densité de filet (unité de 12m) est de 2,16 à l'hectare. Valeur à ajuster à 4,3 filets par hectare d'habitats buissonnant à arbustif.

Ce protocole intervient au printemps dans le but d'étudier la dynamique des populations des oiseaux nicheurs communs (communauté, survie locale intra et interannuelle, production et effectifs intra et interannuels de jeunes, classes d'âges et de sex-ratio, recrutement des individus, biométrie et conditions corporelles, ...).

Trois sessions de capture sont menées, et ont lieu vers le 15 des mois de mai et juin et autour du 10 juillet pour l'ultime session annuelle. Pour chaque session, deux équipes sont nécessaires, divisant ainsi la zone en : - équipe nord – 12 filets, - sud 14 filets). Les oiseaux sont démaillés et bagués à proximité du filet afin de limiter l'impact de la capture en période de reproduction. La biométrie, longueur de l'aile pliée, du tarse, prises de la masse corporelle et du taux d'adiposité ne n'est pas obligatoire (à l'exception des espèces pour lesquelles la biométrie est le seul élément diagnostique pour sexer), mais bienvenue, et cela à l'appréciation du bagueur fonction de la densité des oiseaux capturés, la priorité étant de réduire au maximum la manipulation de chaque oiseau capturé (femelle en phase d'incubation, mâle au nourrissage, jeune sub-volant non émancipé. ...). Sont également demandés, les indicateurs de l'état de santé et la mue pour chaque oiseau capturé.

Un bilan (année n-1) est annuellement généré par le CRBPO sur les indicateurs du fonctionnement intra et interannuel des populations des oiseaux communs de la station STOC n°47 de Plaisance, et replacé à l'échelle comparative des autres stations STOC en France (Figure 5). Ce bilan est consultable sur l'onglet "Documents"⁹ de notre site web.

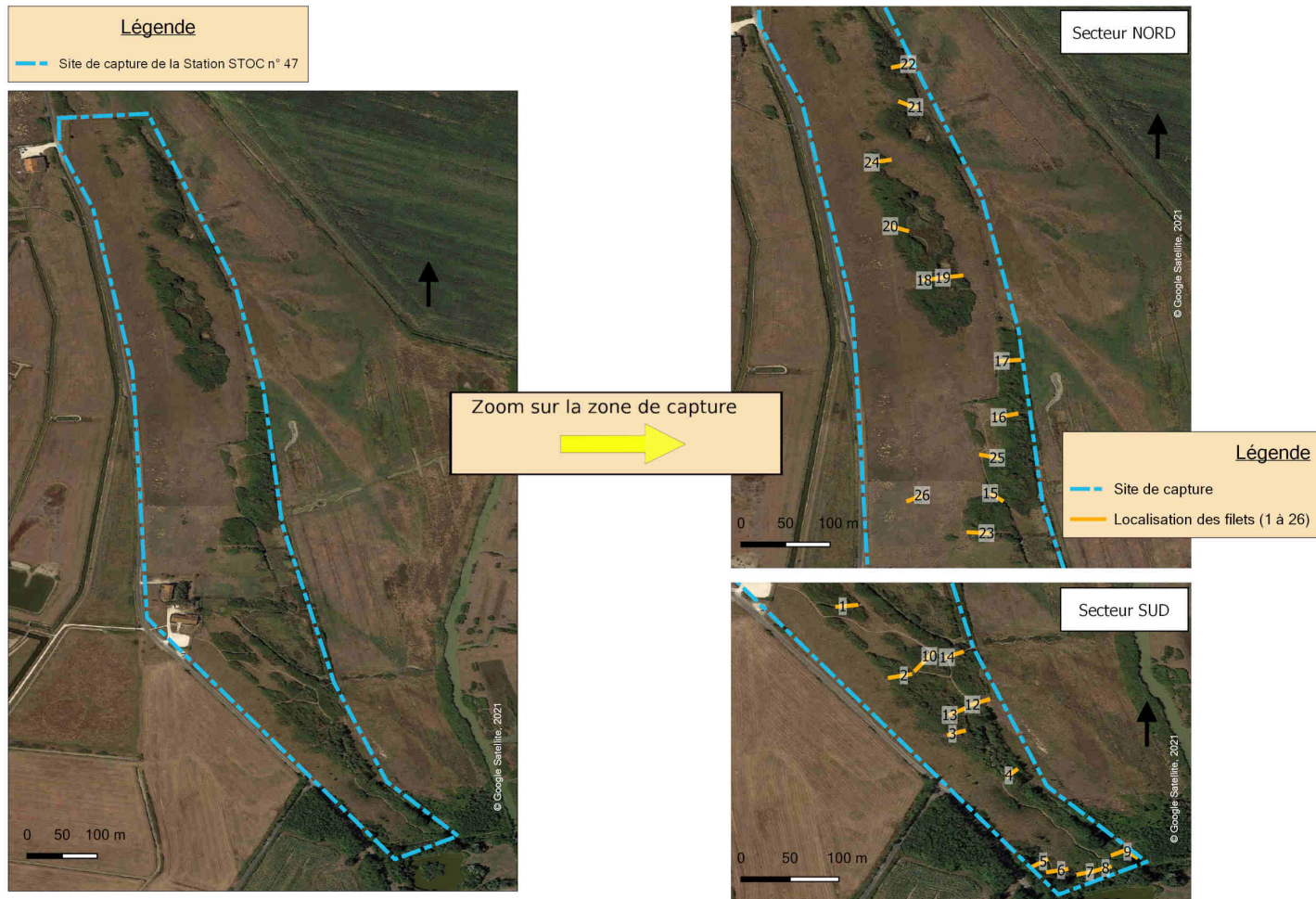


Figure 5: Situation de la station STOC 47.

Enfin, le protocole STAGE¹⁴ réalisé et réservé à l'intention des bagueurs en formation ou en qualification, peut temporairement s'ajouter aux deux autres programmes précités. Des sessions de captures peuvent dans ce cadre être organisées au-delà des lignes de filets habituelles et également en fin d'après-midi. Les repasses audio, peuvent aussi concerner des espèces non ciblées par les PHENO et SEJOUR.

2.4 Site national de formation de bagueurs

Annuellement des aides-bagueurs en formation, de tout niveau sont accueillis à la station pour se former à la pratique du baguage durant la migration postnuptiale. Le site accueille (hors semaines de stages intensifs), des aides bagueurs (maximum 2 en simultané) pour une période minimale d'une semaine. Ils bénéficient d'une formation pratique dispensée par les bagueurs titulaires de la RNNMO. Depuis 2004, 208 aides bagueurs ont été concernés.

Dès 2004, des stages intensifs (LPO, ATEN, AFB et OFB)¹ ont été organisés, à raison de un à deux stages par an permettant d'accéder au niveau 1-2 et 3-4 du carnet de formation du CRBPO. Ces formations accueillent des groupes de 6 à 12 stagiaires en simultané. Elles ont été proposées de 2007 à 2019 dans le cadre du catalogue de formation de l'Office Française pour la Biodiversité (OFB) et anciennement ATEN et AFB. Les autres années, elles ont été organisées par la LPO. Hors de ces stages de formation au tronc commun du diplôme de bagueurs d'oiseaux sauvages, la RNNMO avec ou sans l'OFB a mené des stages de bagueurs spécialistes à la capture des limicoles cotiers (5 sessions). En cumulé, 352 stagiaires ont été accueillies sur la période 2004 à 2020.

En plus de la formation continue des aides-bagueurs et des stages intensifs, la RNNMO est l'un des trois sites historiques de qualification pour l'obtention du permis de baguer en France. Les deux autres sites réguliers étant le Fort-Vert dans les Hauts de France et la Réserve Naturelle Nationale du Viguerat en Camargue dans les Bouches du Rhone.

Durant 5 à 6 jours, par session, quatre qualifiants sont évalués dans des conditions réelles par un examinateur du CRBPO.

1. ATEN: Atelier Technique des Espaces Naturels – AFB: Agence Française pour la Biodiversité – OFB : Office Français de la Biodiversité.

3 Suivi de la station de Plaisance

3.1 Synthèse interannuelle des captures

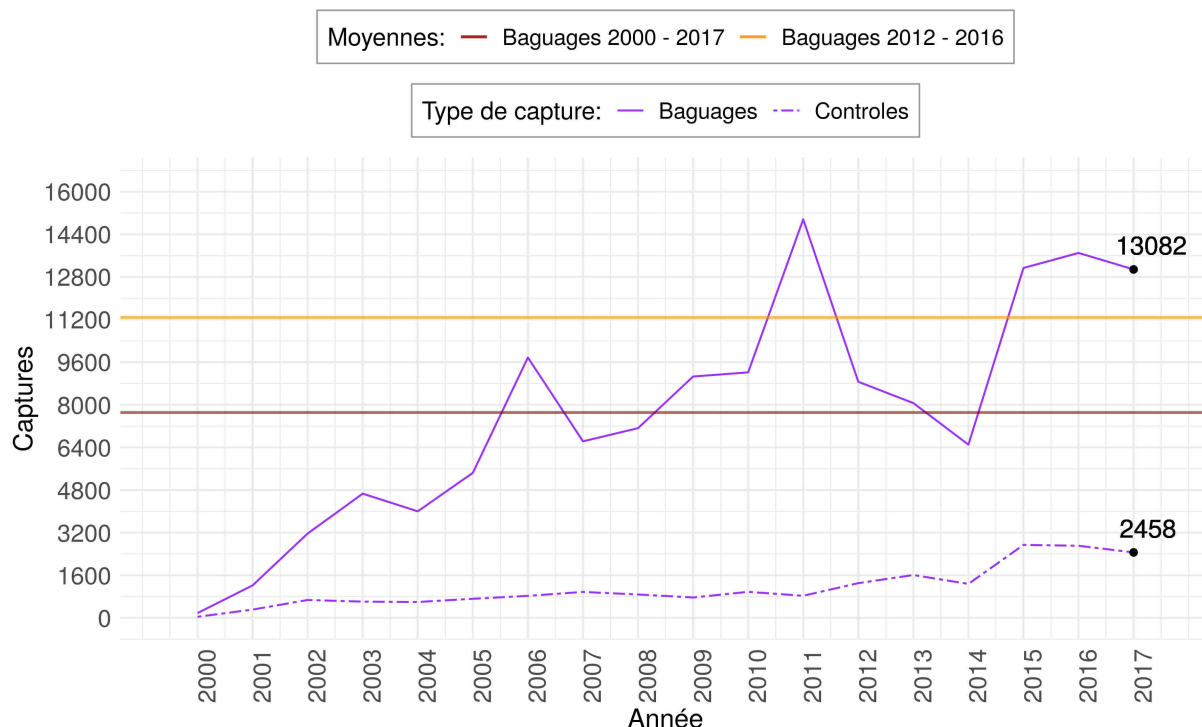


Figure 6: Evolution interannuelle des captures, tous protocoles confondus (STOC, HALTE, PHENO, SEJOUR, STAGE)

Le nombre d'actions de **baguage** de l'année 2017 est de 13.082, tous protocoles confondus. Ce chiffre est de 13.701 actions de baguage en 2016. La moyenne d'actions de baguage des 5 dernières années avant 2017 est de 11.282 baguages. La moyenne globale mise à jour avec les données 2017 est de 7.710 baguages.

Le nombre d'actions de **contrôle** de l'année 2017 est de 2.458, tous protocoles confondus. ce chiffre est de 2.708 en 2016. La moyenne des actions de contrôle des 5 dernières années avant 2017 est de 2.006 contrôles. La moyenne globale mise à jour avec les données 2017 est de 1.127 contrôles.

Parmi les espèces cibles de la station de baguage de Plaisance, 23 espèces seront détaillées dans cette synthèse: Moineau domestique (PASDOM), Bouscarle de Cetti (CETCET), Martin-pêcheur d'Europe (ALCATT), Grive musicienne (TURPHI), Merle noir (TURMER), Fauvette à tête noire (SYLATR), Pouillot véloce (PHYCOL), Rougegorge familial (ERIRUB), Gorgebleue à miroir (LUSSVE), Rossignol philomèle (LUSMEG),

Fauvette grisette (SYLCOM), Fauvette des jardins (SYLBOR), Tarier des prés (SAXRUB), Pouillot fitis (PHYLUS), Rougequeue à front blanc (PHOPHO), Gobemouche gris (MUSSTR), Locustelle tachetée (LOCNAE), Torcol d'Europe (JYNTOR), Hypolaïs polyglotte (HIPPOL), Gobemouche noir (FICUCA), Rousserolle effarvatte (ACRSCI), Phragmite des joncs (ACRSCH), Tarier pâtre (SAXTOR).

Table 3: Bilan des captures 2017 par espèce, tous protocoles confondus. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.

ESPECE	CODE	Baguages	Contrôles	% du total baguages	% du total contrôles
Fauvette des jardins	SYLBOR	1201	180	9,2	7,3
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	1185	237	9,1	9,6
Fauvette grisette	SYLCOM	1022	355	7,8	14,4
Rougegorge familier	ERIRUB	876	251	6,7	10,2
Pouillot fitis	PHYLUS	717	56	5,5	2,3
Moineau domestique	PASDOM	678	62	5,2	2,5
Grive musicienne	TURPHI	425	44	3,2	1,8
Fauvette à tête noire	SYLATR	3017	337	23,1	13,7
Rosignol philomèle	LUSMEG	334	255	2,6	10,4
Phragmite des joncs	ACRSCH	265	41	2	1,7
Pouillot véloce	PHYCOL	1424	75	10,9	3,1
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	194	80	1,5	3,3
Bouscarle de Cetti	CETCET	176	200	1,3	8,1
Merle noir	TURMER	146	49	1,1	2
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	142	18	1,1	0,7
Chardonneret élégant	CARLIS	118	5	0,9	0,2
Étourneau sansonnet	STUVUL	100	1	0,8	<0,05
Accenteur mouchet	PRUMOD	80	55	0,6	2,2
Torcol d'Europe	JYNTOR	78	24	0,6	1
Tarier pâtre	SAXTOR	78	8	0,6	0,3
Locustelle tachetée	LOCNAE	77	11	0,6	0,4
Mésange bleue	PARCAE	75	6	0,6	0,2
Bergeronnette printanière	MOTFLA	72	3	0,6	0,1
Gobemouche noir	FICUCA	65	13	0,5	0,5
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	48	12	0,4	0,5
Linotte mélodieuse	CARINA	48	3	0,4	0,1
Roitelet à triple bandeau	REGIGN	47	7	0,4	0,3
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	43	24	0,3	1
Gobemouche gris	MUSSTR	39	2	0,3	0,1
Verdier d'Europe	CARCHL	37	1	0,3	<0,05
Troglodyte mignon	TROTRO	25	1	0,2	<0,05
Pinson des arbres	FRICOE	23	0	0,2	<0,05

Traquet motteux	OENOE	20	0	0,2	<0,05
Mésange charbonnière	PARMAJ	19	13	0,1	0,5
Bruant des roseaux	EMBSCH	19	2	0,1	0,1
Mésange à longue queue	AEGCAU	16	17	0,1	0,7
Grive mauvis	TURILI	16	0	0,1	<0,05
Bruant proyer	MILCAL	15	1	0,1	<0,05
Tarier des prés	SAXRUB	15	0	0,1	<0,05
Rougequeue noir	PHOOCH	13	0	0,1	<0,05
Pipit farlouse	ANTPRA	10	0	0,1	<0,05
Hirondelle rustique	HIRRUS	10	0	0,1	<0,05
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	9	4	0,1	0,2
Bécasseau variable	CALALP	9	0	0,1	<0,05
Gros-bec casse-noyaux	COCTES	5	2	<0,05	0,1
Hirondelle de rivage	RIPRIP	5	0	<0,05	<0,05
Pipit des arbres	ANTTRI	4	0	<0,05	<0,05
Hibou moyen-duc	ASIOTU	4	0	<0,05	<0,05
Locustelle lusciniöide	LOCLUS	3	2	<0,05	0,1
Epervier d'Europe	ACCNIS	3	0	<0,05	<0,05
Moineau friquet	PASMON	3	0	<0,05	<0,05
Huppe fasciée	UPUEPO	3	0	<0,05	<0,05
Chevalier guignette	ACTHYP	2	0	<0,05	<0,05
Pipit spioncelle	ANTSPI	2	0	<0,05	<0,05
Héron cendré	ARDCIN	2	0	<0,05	<0,05
Chevêche d'Athéna	ATHNOC	2	0	<0,05	<0,05
Pic épeiche	DENMAJ	2	0	<0,05	<0,05
Pinson du Nord	FRIMON	2	0	<0,05	<0,05
Pouillot à grands sourcils	PHYINO	2	0	<0,05	<0,05
Râle d'eau	RALAQU	2	0	<0,05	<0,05
Tourterelle des bois	STRTUR	2	0	<0,05	<0,05
Phragmite aquatique	ACROLA	1	0	<0,05	<0,05
Cisticole des joncs	CISJUN	1	0	<0,05	<0,05
Coucou gris	CUCCAN	1	0	<0,05	<0,05
Bruant jaune	EMBCT	1	0	<0,05	<0,05
Bruant nain	EMBPUS	1	0	<0,05	<0,05
Geai des chênes	GARGLA	1	0	<0,05	<0,05
Bihoreau gris	NYCNYC	1	0	<0,05	<0,05
mésange noire	PARATE	1	0	<0,05	<0,05
Chouette effraie	TYTALB	0	1	<0,05	<0,05
TOTAL		13082	2458	-	-

3.1.1 Synthèse interannuelle des controles

Sur les 2.458 actions de controle de 2017, 97,4% sont des individus autocontrôlés. Pour l'année 2016, ce pourcentage était de 96,8%. La moyenne 2000-2017 est du 95,5%. Cette donnée est semblable à la proportion des controles d'individus ayant été bagués en France sur le total d'individus contrôlés (98,2% pour 2017; 97,4% pour 2016; la moyenne 2000-2017 mise à jour est du 97,1%).

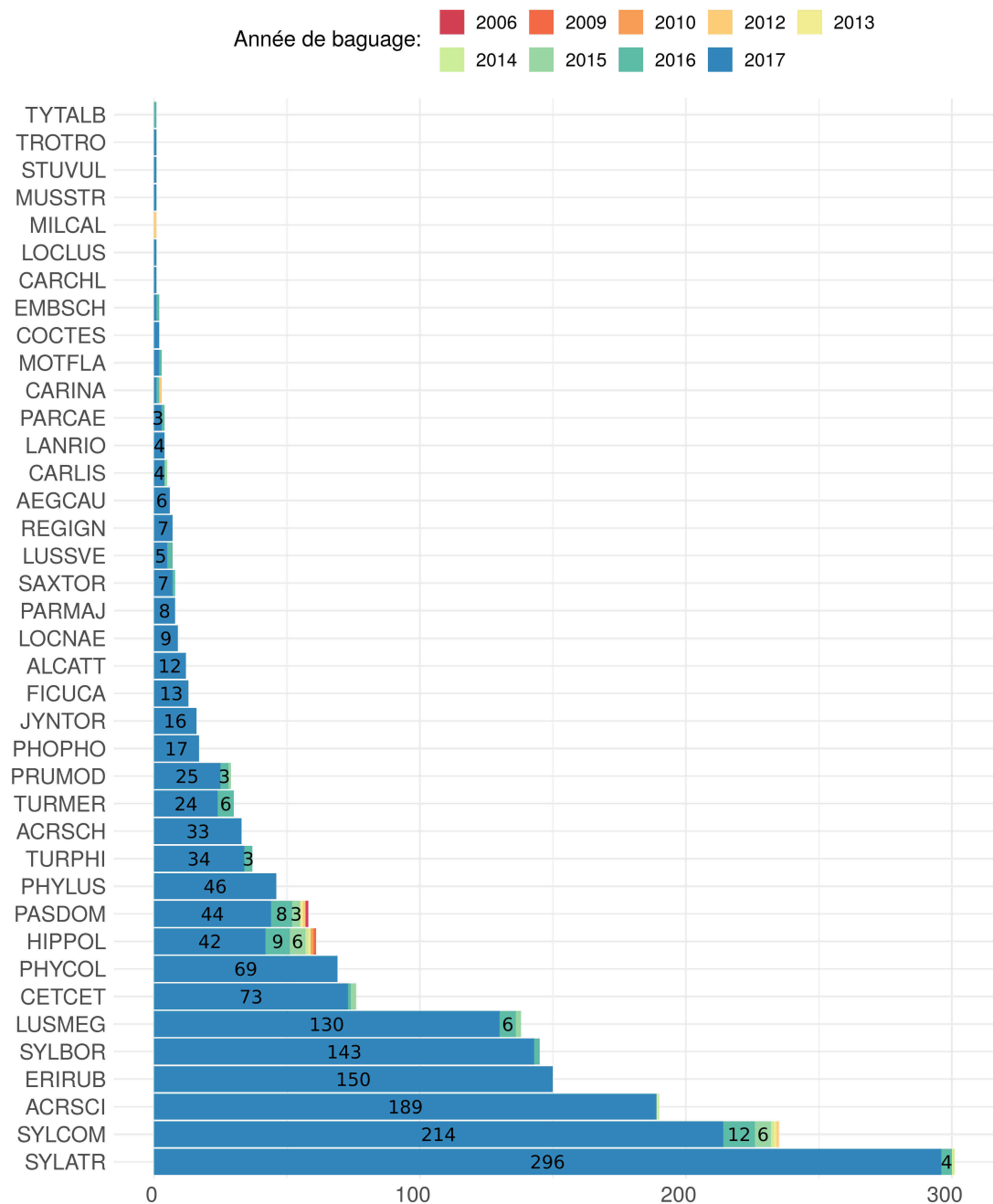


Figure 7: Nombre de controles de l'année par rapport à leur année de baguage (tous protocoles)

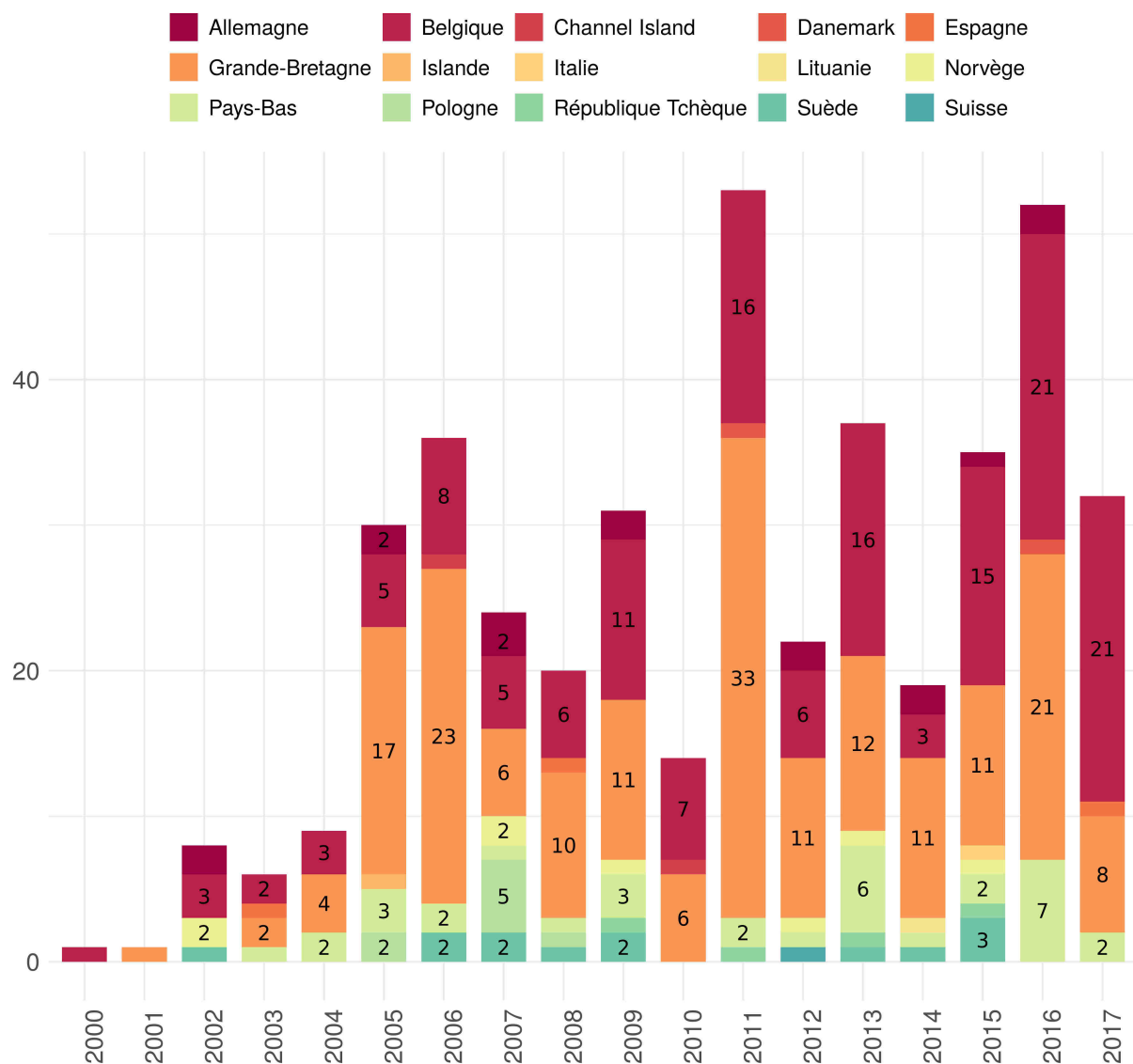


Figure 8: Pays émetteurs de la bague des controles étrangers depuis 2000

3.1.2 Effort interannuel de captures

En 2017, 143 jours de capture ont été réalisés à la station de Plaisance. La moyenne des 5 dernières années avant 2017 est de 110 jours de capture par année. La moyenne globale mise à jour avec les données 2017 est de 77 jours de capture par année.

Cette variabilité de l'effort de capture est souvent liée aux conditions météorologiques et à la disponibilité de personnel permettant de faire fonctionner la station (saisonniers, aide-baguteurs...).

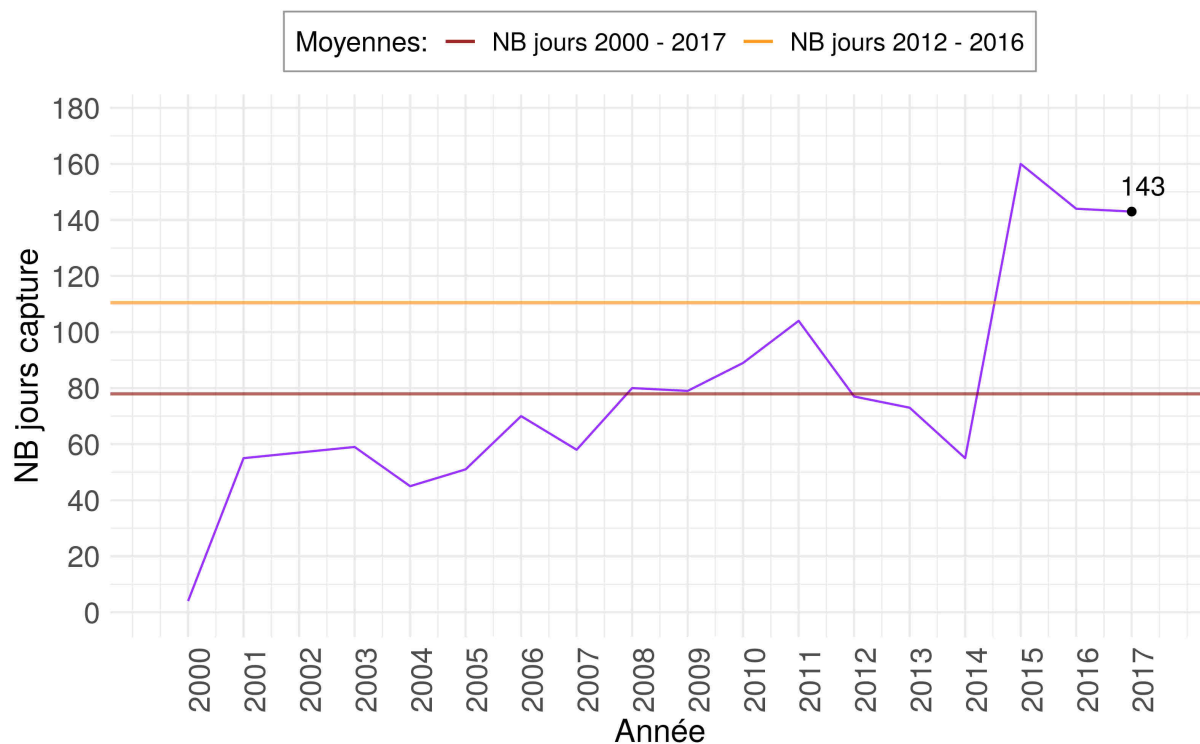


Figure 9: Evolution interannuelle de l'effort de captures (tous protocoles)

3.2 Thème SEJOUR

3.2.1 Nombre annuel de captures

En 2017, 6.908 actions de baguage ont été réalisées sur la station de Plaisance ainsi que 1.144 contrôles dans le cadre du protocole SEJOUR. Ceci représente une augmentation de 6,8% dans les baguages ainsi qu'une diminution de 12,2% dans les contrôles par rapport aux captures SEJOUR de 2016. Plus globalement, les actions SEJOUR 2017 représentent une diminution de 3,7% dans les baguages et une diminution de 10,7% dans les contrôles par rapport à la période 2012-2016.

Lors des sessions SEJOUR, les 20 espèces les plus capturées en 2017 ont été: Fauvette à tête noire (SYLATR), Rousserolle effarvatte (ACRSCI), Pouillot véloce (PHYCOL), Fauvette des jardins (SYLBOR), Fauvette grisette (SYLCOM), Rougegorge familier (ERIRUB), Rossignol philomèle (LUSMEG), Moineau domestique (PASDOM), Pouillot fitis (PHYLUS), Phragmite des joncs (ACRSCH), Grive musicienne (TURPHI), Bouscarle de Cetti (CETCET), Hypolaïs polyglotte (HIPPOL), Rougequeue à front blanc (PHOPHO), Locustelle tachetée (LOCNAE), Torcol d'Europe (JYNTOR), Étourneau sansonnet (STUVUL), Merle noir (TURMER), Chardonneret élégant (CARLIS), Accenteur mouchet (PRUMOD). La Figure 11 montre en détail les chiffres correspondant à l'ensemble des 23 espèces décrites sur la section 3.1.

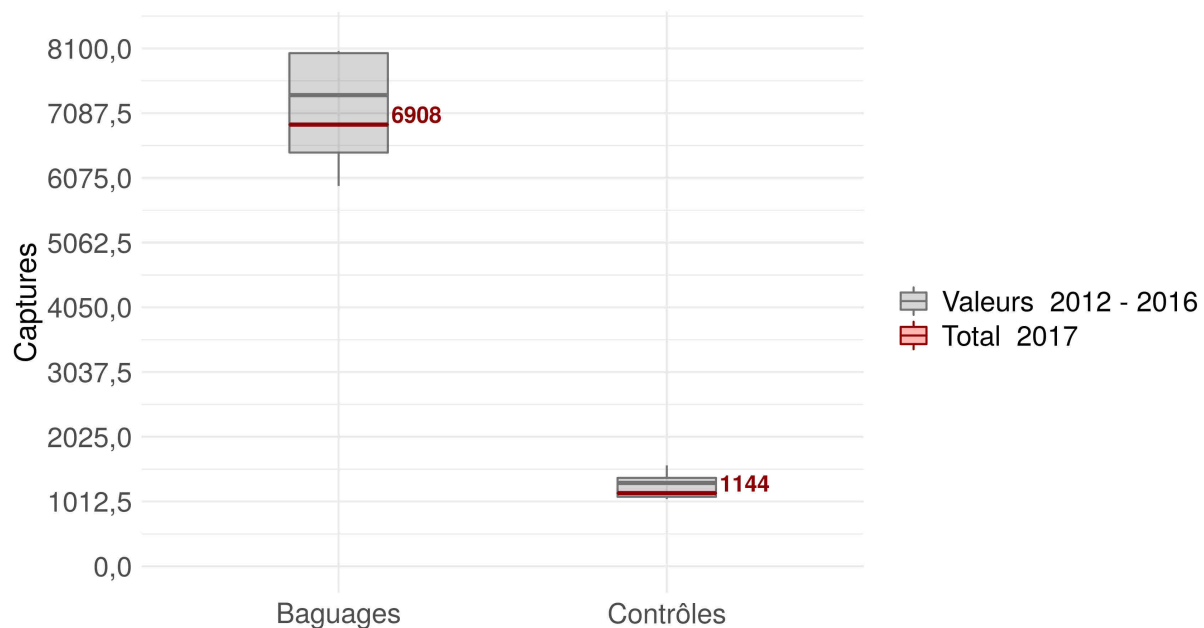


Figure 10: Actions 2017 et moyenne à 5 ans - protocole SEJOUR

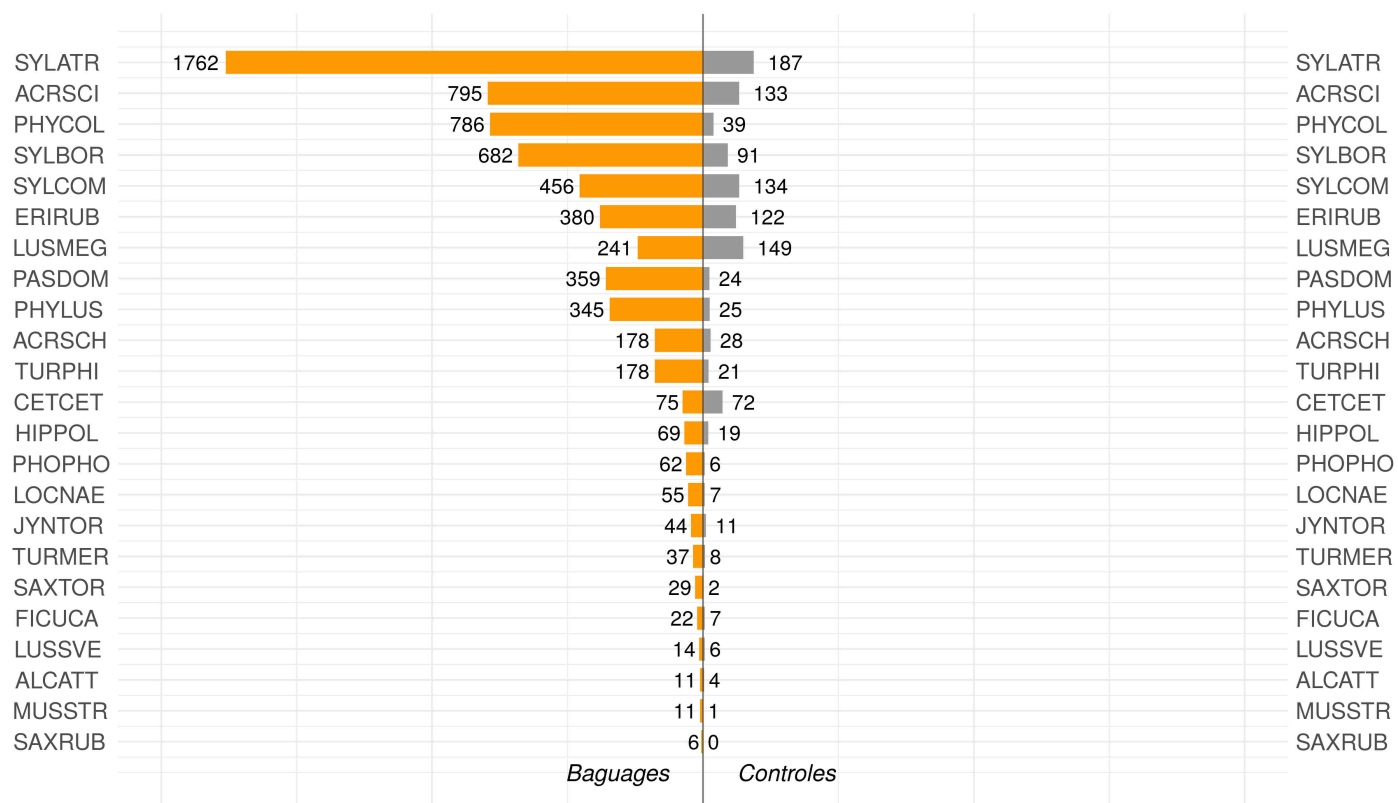


Figure 11: Comparaison des actions de baguage et controle de l'année 2017 pour les espèces appartenant au cortège des 23 espèces cibles - protocole SEJOUR

3.2.2 Effort interannuel de captures

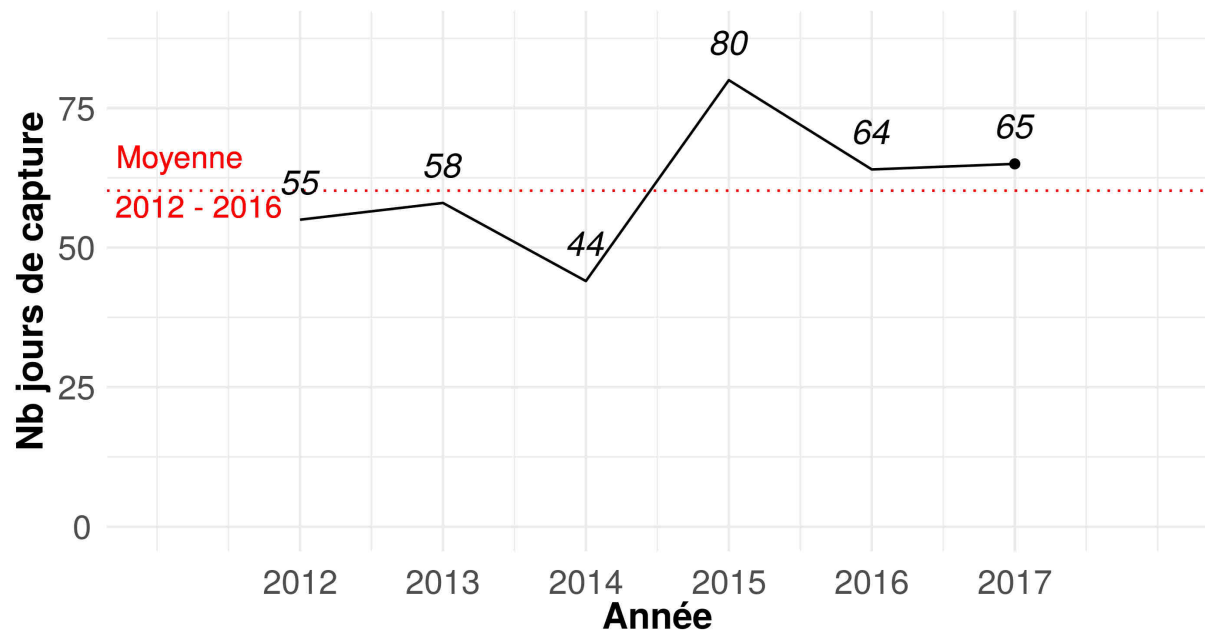


Figure 12: Evolution du nombre de jours d'ouverture des filets depuis la mise en place du protocole SEJOUR

3.2.3 Evolution interannuelle du nombre d'individus

Début 2015, le protocole HALTE a été divisé en deux protocoles: PHENO et SEJOUR. C'est ainsi que les données affichées ci-dessous correspondent au protocole HALTE avant l'année 2015 et au protocole SEJOUR à partir de l'année 2015. Les données correspondant au protocole PHENO sont explorées dans la section [Evolution du nombre d'individus annuel](#) du [Thème PHENO](#).

Table 4: Evolution du nombre d'individus capturés lors des sessions SEJOUR entre 2017 et 2016. La dernière colonne est affichée en vert pour les espèces dont l'évolution est positive, en rouge si elle est négative.

ESPECE	CODE	Individus 2017	Individus 2016	Rapport chiffres en %
Fauvette à tête noire	SYLATR	1824	1348	35.3
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	847	913	-7.2
Pouillot véloce	PHYCOL	801	717	11.7
Fauvette des jardins	SYLBOR	717	621	15.5
Fauvette grisette	SYLCOM	506	444	14
Rougegorge familier	ERIRUB	420	823	-49
Moineau domestique	PASDOM	370	359	3.1
Pouillot fitis	PHYLUS	354	447	-20.8
Rossignol philomèle	LUSMEG	273	180	51.7
Grive musicienne	TURPHI	190	58	227.6
Phragmite des joncs	ACRSCH	189	264	-28.4
Bouscarle de Cetti	CETCET	99	171	-42.1
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	77	106	-27.4
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	67	31	116.1
Locustelle tachetée	LOCNAE	56	31	80.6
Torcol d'Europe	JYNTOR	48	57	-15.8
Merle noir	TURMER	41	24	70.8
Tarier pâtre	SAXTOR	31	27	14.8
Gobemouche noir	FICUCA	28	43	-34.9
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	19	15	26.7
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	13	42	-69
Gobemouche gris	MUSSTR	12	14	-14.3
Tarier des prés	SAXRUB	6	7	-14.3

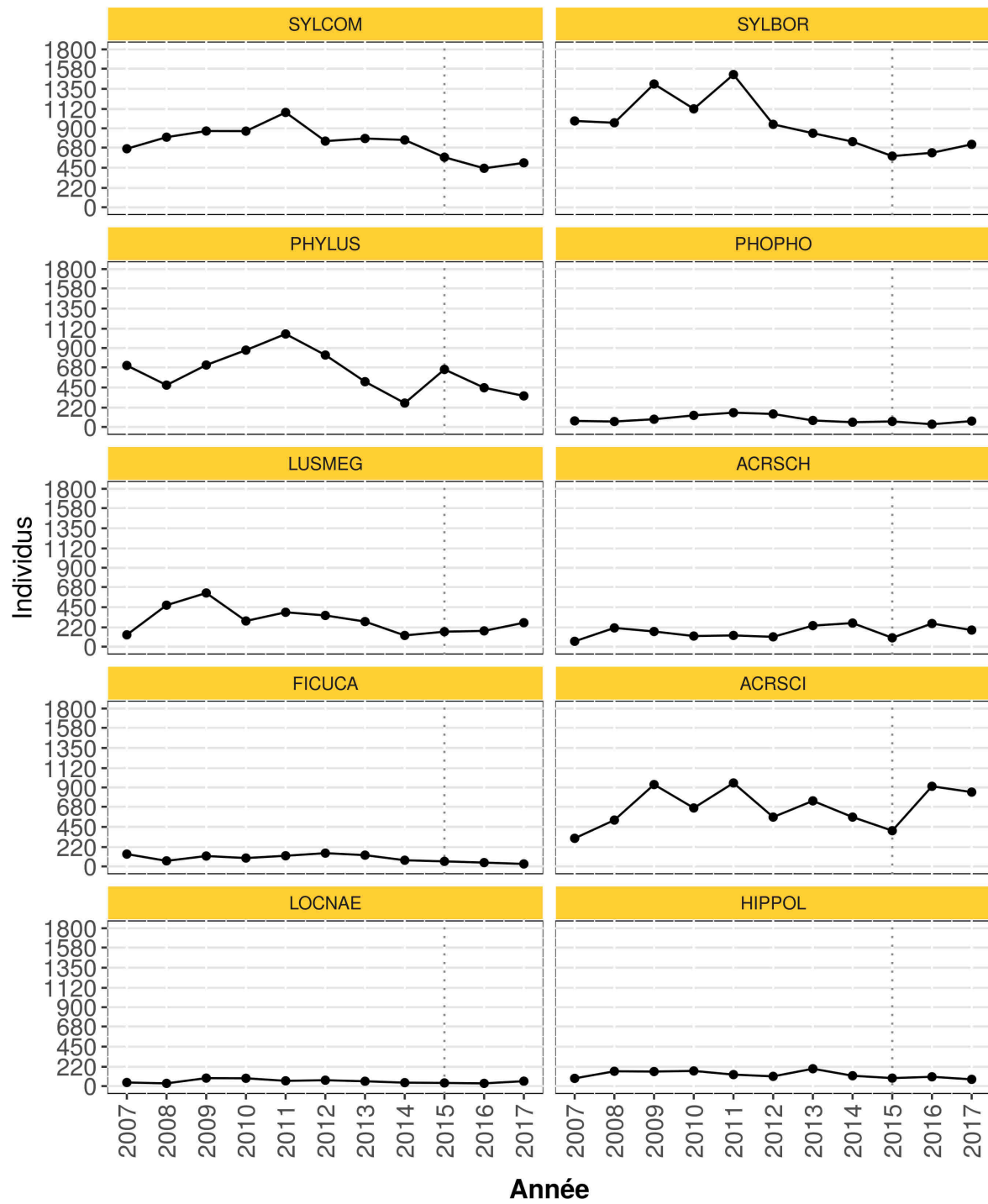


Figure 13: Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs trans-sahariens.

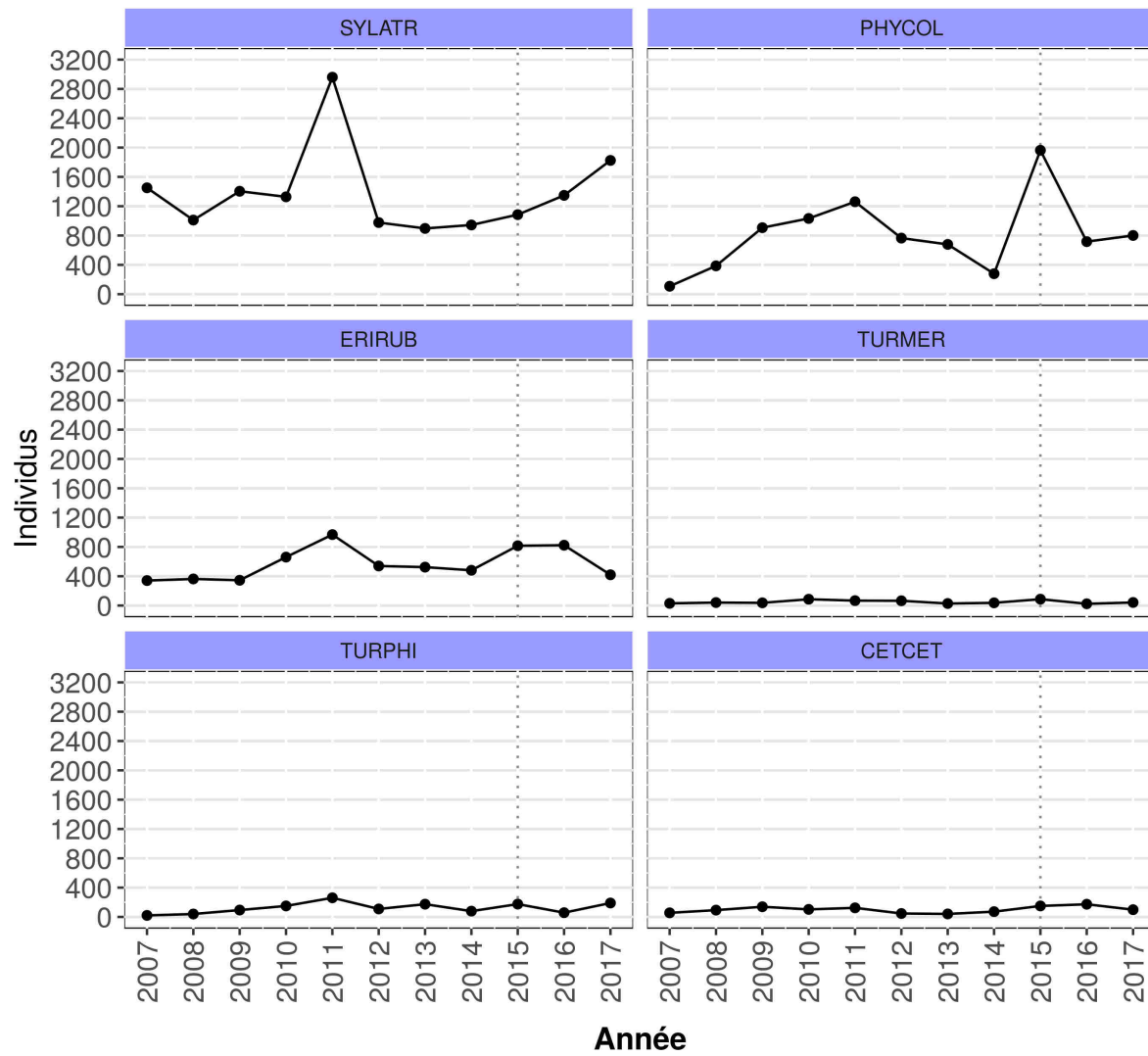


Figure 14: Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs partiels ou courte distance.

3.2.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)

Table 5: Détail par espèce des captures SEJOUR pour l'année 2017. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.

ESPECE	CODE	Baguages	Contrôles	% du total baguages	% du total contrôles
Fauvette à tête noire	SYLATR	1762	187	25,5	16,3
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	795	133	11,5	11,6
Pouillot véloce	PHYCOL	786	39	11,4	3,4
Fauvette des jardins	SYLBOR	682	91	9,9	8
Fauvette grisette	SYLCOM	456	134	6,6	11,7
Rougegorge familier	ERIRUB	380	122	5,5	10,7
Moineau domestique	PASDOM	359	24	5,2	2,1
Pouillot fitis	PHYLUS	345	25	5	2,2
Rossignol philomèle	LUSMEG	241	149	3,5	13
Phragmite des joncs	ACRSCH	178	28	2,6	2,4
Grive musicienne	TURPHI	178	21	2,6	1,8
Bouscarle de Cetti	CETCET	75	72	1,1	6,3
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	69	19	1	1,7
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	62	6	0,9	0,5
Locustelle tachetée	LOCNAE	55	7	0,8	0,6
Étourneau sansonnet	STUVUL	53	0	0,8	<0,05
Torcol d'Europe	JYNTOR	44	11	0,6	1
Chardonneret élégant	CARLIS	42	2	0,6	0,2
Merle noir	TURMER	37	8	0,5	0,7
Linotte mélodieuse	CARINA	30	2	0,4	0,2
Mésange bleue	PARCAE	29	1	0,4	0,1
Tarier pâtre	SAXTOR	29	2	0,4	0,2
Accenteur mouchet	PRUMOD	25	19	0,4	1,7
Roitelet à triple bandeau	REGIGN	23	2	0,3	0,2
Gobemouche noir	FICUCA	22	7	0,3	0,6
Pinson des arbres	FRICOE	18	0	0,3	<0,05
Verdier d'Europe	CARCHL	14	1	0,2	0,1
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	14	6	0,2	0,5
Bruant proyer	MILCAL	12	0	0,2	<0,05
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	11	4	0,2	0,3
Gobemouche gris	MUSSTR	11	1	0,2	0,1
Mésange charbonnière	PARMAJ	9	7	0,1	0,6
Rougequeue noir	PHOOCH	8	0	0,1	<0,05
Bergeronnette printanière	MOTFLA	7	1	0,1	0,1
Traquet motteux	OENOE	6	0	0,1	<0,05
Tarier des prés	SAXRUB	6	0	0,1	<0,05
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	4	3	0,1	0,3

Epervier d'Europe	ACCNIS	3	0	<0,05	<0,05
Mésange à longue queue	AEGCAU	3	8	<0,05	0,7
Moineau friquet	PASMON	3	0	<0,05	<0,05
Pipit des arbres	ANTTRI	2	0	<0,05	<0,05
Hirondelle rustique	HIRRUS	2	0	<0,05	<0,05
Hirondelle de rivage	RIPRIP	2	0	<0,05	<0,05
Tourterelle des bois	STRTUR	2	0	<0,05	<0,05
Troglodyte mignon	TROTRO	2	0	<0,05	<0,05
Huppe fasciée	UPUEPO	2	0	<0,05	<0,05
Phragmite aquatique	ACROLA	1	0	<0,05	<0,05
Pipit farlouse	ANTPRA	1	0	<0,05	<0,05
Héron cendré	ARDCIN	1	0	<0,05	<0,05
Hibou moyen-duc	ASIOTU	1	0	<0,05	<0,05
Chevêche d'Athéna	ATHNOC	1	0	<0,05	<0,05
Coucou gris	CUCCAN	1	0	<0,05	<0,05
Bruant des roseaux	EMBSCH	1	0	<0,05	<0,05
Pinson du Nord	FRIMON	1	0	<0,05	<0,05
Locustelle lusciniöide	LOCLUS	1	2	<0,05	0,2
Grive mauvis	TURILI	1	0	<0,05	<0,05
TOTAL		6908	1144	-	-

3.3 Thème PHENO

3.3.1 Nombre annuel de captures

En 2017, 5.218 actions de baguage ont été réalisées sur la station de Plaisance ainsi que 1.038 contrôles dans le cadre du protocole PHENO. Ceci représente une augmentation de 0,7% dans les baguages ainsi qu'une diminution de 1% dans les contrôles par rapport aux captures PHENO de 2016. Plus globalement, les actions PHENO 2017 représentent une diminution de 12,8% dans les baguages et une diminution de 4,6% dans les contrôles par rapport à la période 2012-2016.

Lors des sessions PHENO, les 20 espèces les plus capturées du 2017 ont été: Fauvette à tête noire (SYLATR), Pouillot véloce (PHYCOL), Fauvette grisette (SYLCOM), Rougegorge familier (ERIRUB), Fauvette des jardins (SYLBOR), Rousserolle effarvatte (ACRSCI), Pouillot fitis (PHYLUS), Moineau domestique (PASDOM), Grive musicienne (TURPHI), Rossignol philomèle (LUSMEG), Merle noir (TURMER), Bouscarle de Cetti (CETCET), Phragmite des joncs (ACRSCH), Rougequeue à front blanc (PHOPHO), Hypolaïs polyglotte (HIPPOL), Tarier pâtre (SAXTOR), Martin-pêcheur d'Europe (ALCATT), Torcol d'Europe (JYNTOR), Gobemouche noir (FICUCA), Gobemouche gris (MUSSTR); par ordre décroissant. La Figure 15 montre en détail les chiffres correspondant à l'ensemble des 23 espèces décrites sur la section 3.1.

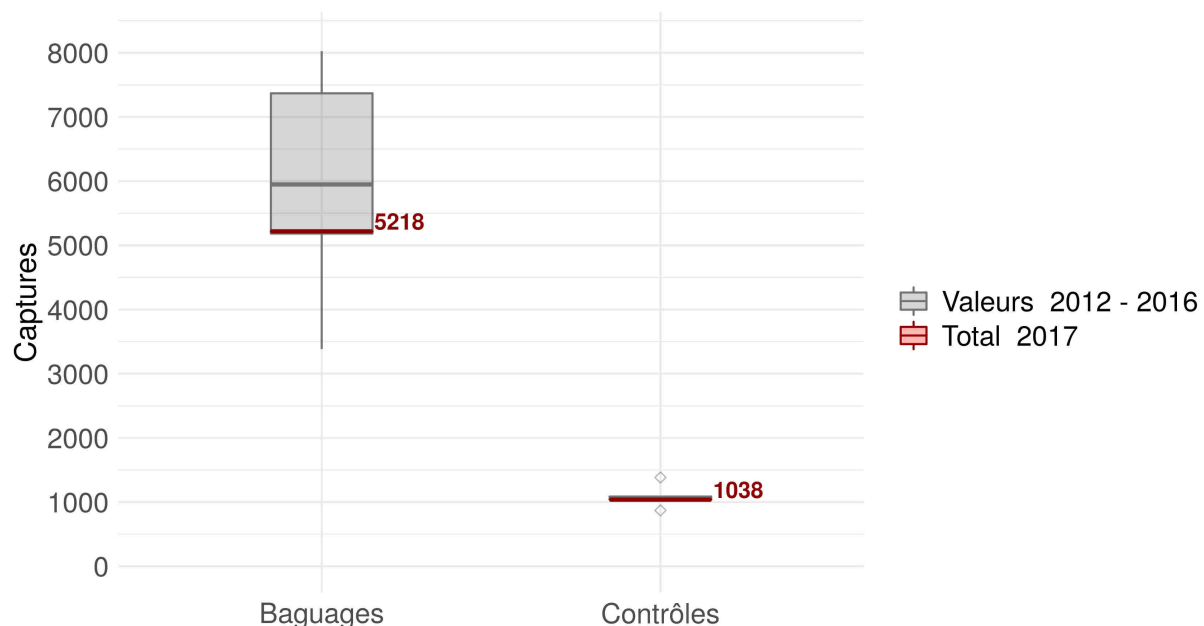


Figure 15: Actions 2017 et moyenne à 5 ans - protocole PHENO

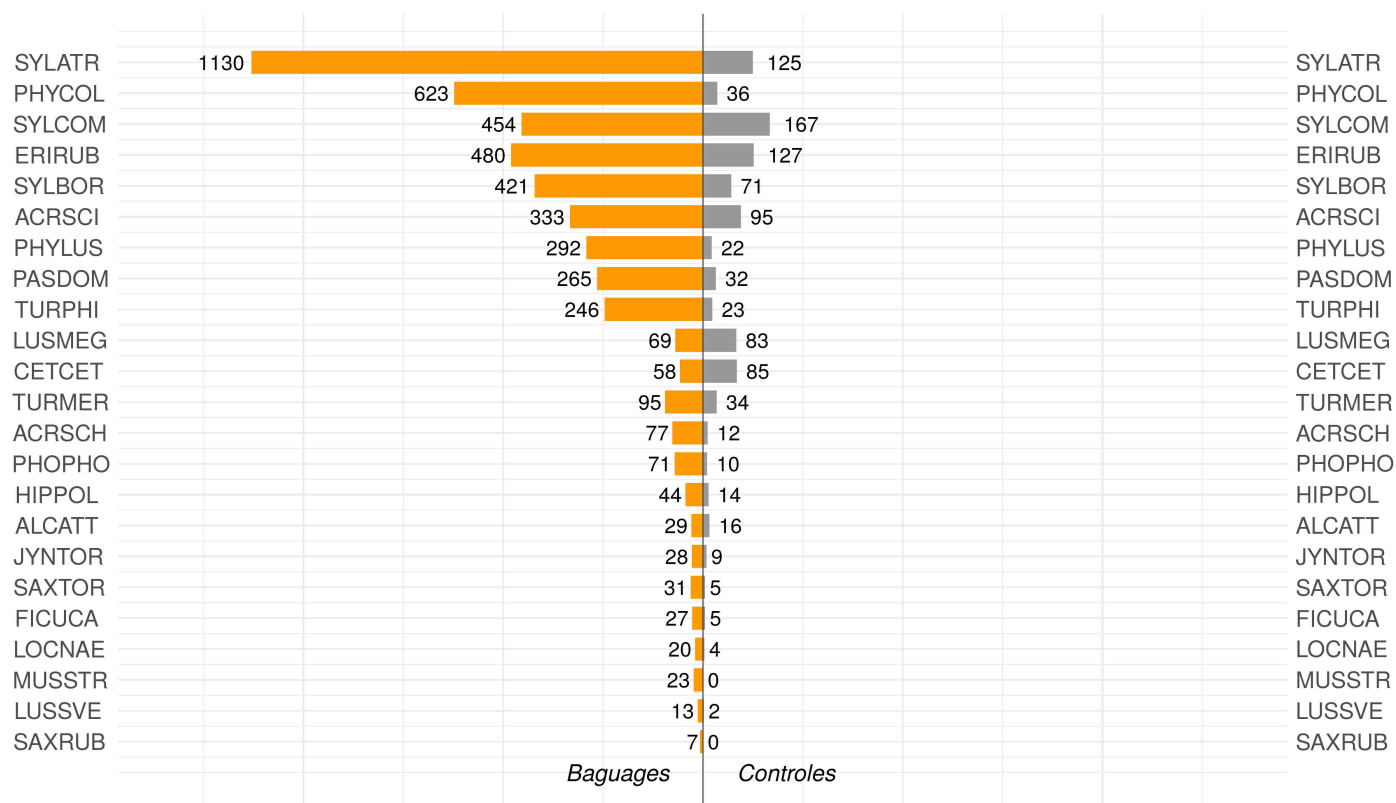


Figure 16: Comparaison des actions de baguage et controle de l'année 2017 pour les espèces appartenant au cortège des 23 espèces cibles - protocole PHENO

3.3.2 Effort interannuel de captures

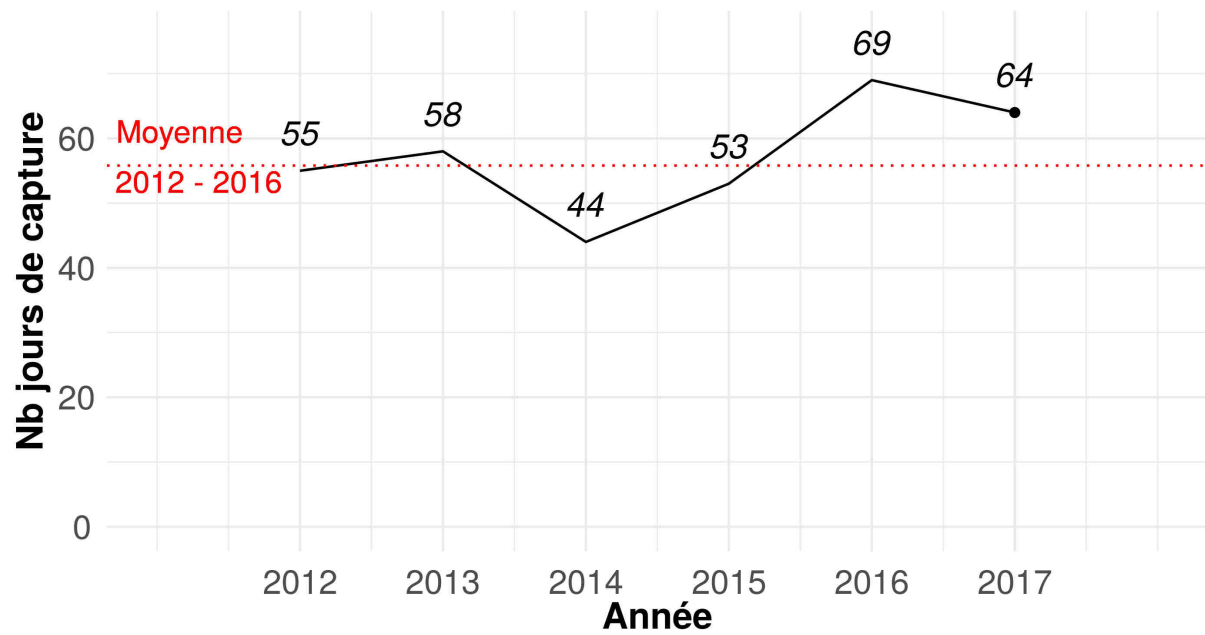


Figure 17: Evolution du nombre de jours d'ouverture des filets depuis la mise en place du protocole PHENO

3.3.3 Evolution interannuelle du nombre d'individus

Début 2015, le protocole HALTE a été divisé en deux protocoles: PHENO et SEJOUR. C'est ainsi que les données affichées ci-dessous correspondent au protocole HALTE avant l'année 2015 et au protocole PHENO à partir de l'année 2015. Les données correspondant au protocole SEJOUR sont explorées dans la section [Evolution du nombre d'individus annuel](#) du [Thème SEJOUR](#).

Table 6: Evolution du nombre d'individus capturés lors des sessions PHENO entre 2017 et 2016. La dernière colonne est affichée en vert pour les espèces dont l'évolution est positive, en rouge si elle est négative.

ESPECE	CODE	Individus 2017	Individus 2016	Rapport chiffres en %
Fauvette à tête noire	SYLATR	1195	902	+32.5
Pouillot véloce	PHYCOL	643	838	-23.3
Fauvette grisette	SYLCOM	532	459	+15.9
Rougegorge familier	ERIRUB	521	654	-20.3
Fauvette des jardins	SYLBOR	462	484	-4.5
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	397	423	-6.1
Pouillot fitis	PHYLUS	311	343	-9.3
Moineau domestique	PASDOM	283	277	+2.2
Grive musicienne	TURPHI	257	96	+167.7
Rossignol philomèle	LUSMEG	114	133	-14.3
Merle noir	TURMER	110	68	+61.8
Bouscarle de Cetti	CETCET	87	152	-42.8
Phragmite des joncs	ACRSCH	84	79	+6.3
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	76	44	+72.7
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	48	75	-36
Tarier pâtre	SAXTOR	36	46	-21.7
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	33	49	-32.7
Torcol d'Europe	JYNTOR	33	41	-19.5
Gobemouche noir	FICUCA	29	72	-59.7
Gobemouche gris	MUSSTR	23	14	+64.3
Locustelle tachetée	LOCNAE	22	24	-8.3
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	15	22	-31.8
Tarier des prés	SAXRUB	7	22	-68.2

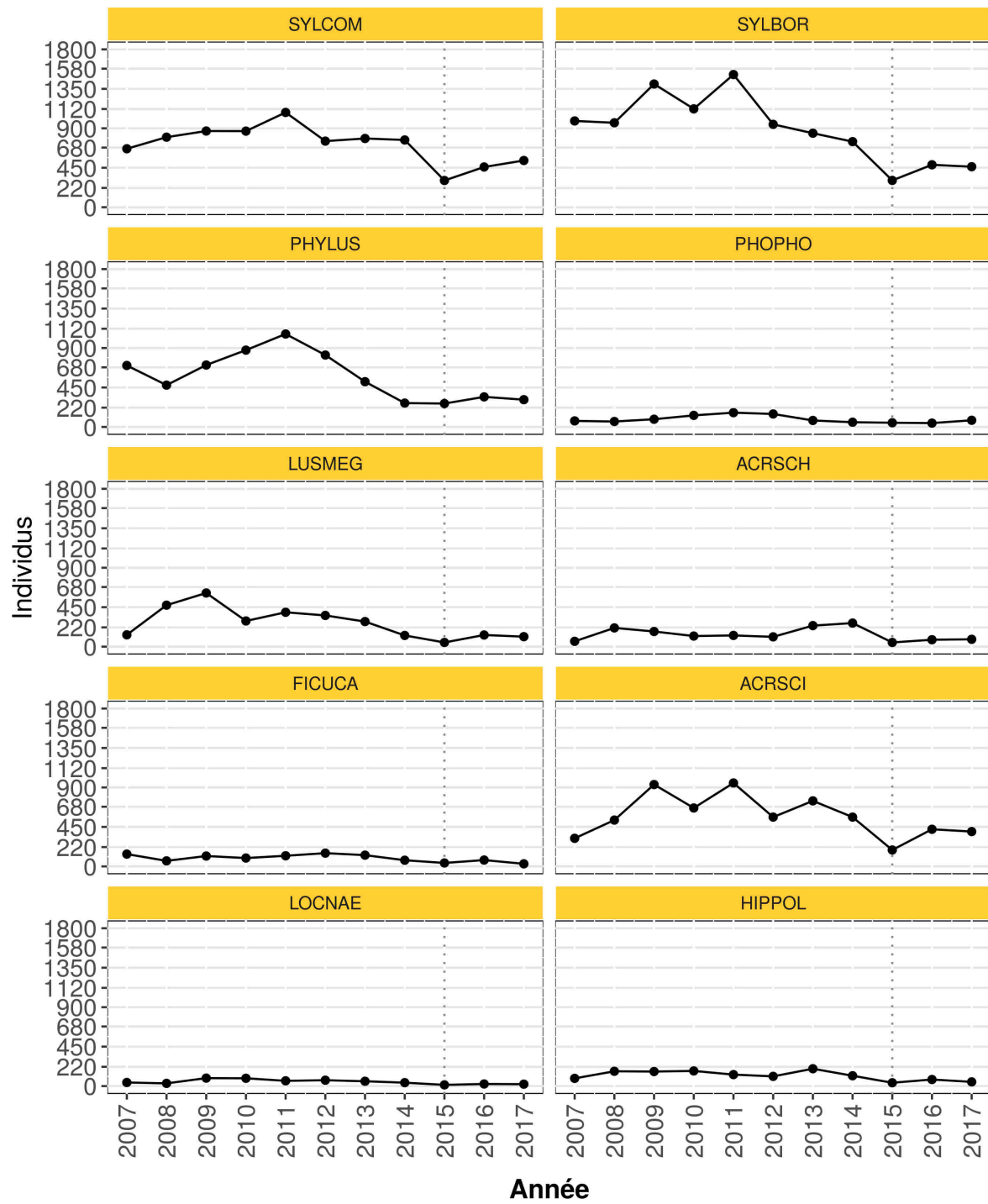


Figure 18: Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs trans-sahariens.

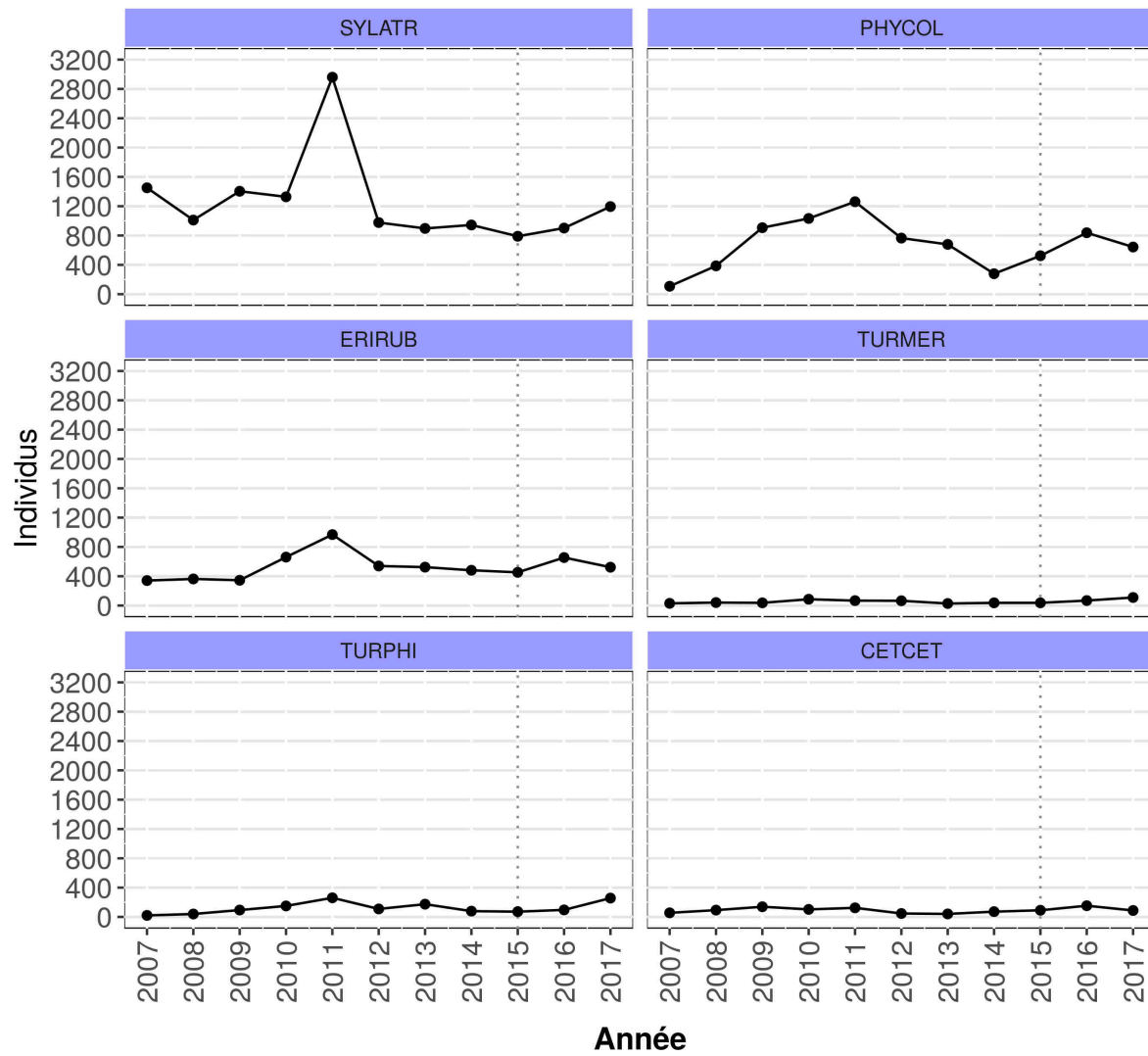


Figure 19: Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs partiels ou courte distance.

3.3.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)

Table 7: Détail par espèce des captures PHENO pour l'année 2017. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.

ESPECE	CODE	Baguages	Contrôles	% du total baguages	% du total contrôles
Fauvette à tête noire	SYLATR	1130	125	21,7	12
Pouillot véloce	PHYCOL	623	36	11,9	3,5
Rougegorge familier	ERIRUB	480	127	9,2	12,2
Fauvette grisette	SYLCOM	454	167	8,7	16,1
Fauvette des jardins	SYLBOR	421	71	8,1	6,8
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	333	95	6,4	9,2
Pouillot fitis	PHYLUS	292	22	5,6	2,1
Moineau domestique	PASDOM	265	32	5,1	3,1
Grive musicienne	TURPHI	246	23	4,7	2,2
Merle noir	TURMER	95	34	1,8	3,3
Phragmite des joncs	ACRSCH	77	12	1,5	1,2
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	71	10	1,4	1
Rossignol philomèle	LUSMEG	69	83	1,3	8
Chardonneret élégant	CARLIS	63	2	1,2	0,2
Bouscarle de Cetti	CETCET	58	85	1,1	8,2
Accenteur mouchet	PRUMOD	46	28	0,9	2,7
Mésange bleue	PARCAE	45	5	0,9	0,5
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	44	14	0,8	1,3
Étourneau sansonnet	STUVUL	40	1	0,8	0,1
Tarier pâtre	SAXTOR	31	5	0,6	0,5
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	29	16	0,6	1,5
Torcol d'Europe	JYNTOR	28	9	0,5	0,9
Gobemouche noir	FICUCA	27	5	0,5	0,5
Gobemouche gris	MUSSTR	23	0	0,4	<0,05
Roitelet à triple bandeau	REGIGN	23	5	0,4	0,5
Verdier d'Europe	CARCHL	22	0	0,4	<0,05
Troglodyte mignon	TROTRO	22	1	0,4	0,1
Locustelle tachetée	LOCNAE	20	4	0,4	0,4
Grive mauvis	TURILI	15	0	0,3	<0,05
Mésange à longue queue	AEGCAU	13	9	0,2	0,9
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	13	2	0,2	0,2
Traquet motteux	OENOEN	12	0	0,2	<0,05
Pipit farlouse	ANTPRA	9	0	0,2	<0,05
Linotte mélodieuse	CARINA	7	0	0,1	<0,05
Mésange charbonnière	PARMAJ	7	4	0,1	0,4

Tarier des prés	SAXRUB	7	0	0,1	<0,05
Hirondelle rustique	HIRRUS	6	0	0,1	<0,05
Gros-bec casse-noyaux	COCTES	5	2	0,1	0,2
Pinson des arbres	FRICOE	5	0	0,1	<0,05
Bergeronnette printanière	MOTFLA	5	1	0,1	0,1
Bruant des roseaux	EMBSCH	4	1	0,1	0,1
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	4	1	0,1	0,1
Hibou moyen-duc	ASIOTU	3	0	0,1	<0,05
Bruant proyer	MILCAL	3	0	0,1	<0,05
Rougequeue noir	PHOOCH	3	0	0,1	<0,05
Pipit spioncelle	ANTSPI	2	0	<0,05	<0,05
Pipit des arbres	ANTTRI	2	0	<0,05	<0,05
Pic épeiche	DENMAJ	2	0	<0,05	<0,05
Pouillot à grands sourcils	PHYINO	2	0	<0,05	<0,05
Hirondelle de rivage	RIPRIP	2	0	<0,05	<0,05
Héron cendré	ARDCIN	1	0	<0,05	<0,05
Chevêche d'Athéna	ATHNOC	1	0	<0,05	<0,05
Bruant jaune	EMBCIT	1	0	<0,05	<0,05
Bruant nain	EMBPUS	1	0	<0,05	<0,05
Pinson du Nord	FRIMON	1	0	<0,05	<0,05
Locustelle lusciniöide	LOCLUS	1	0	<0,05	<0,05
Bihoreau gris	NYCNYC	1	0	<0,05	<0,05
mésange noire	PARATE	1	0	<0,05	<0,05
Râle d'eau	RALAUQ	1	0	<0,05	<0,05
Huppe fasciée	UPUEPO	1	0	<0,05	<0,05
Chouette effraie	TYTALB	0	1	<0,05	0,1
TOTAL		5218	1038	-	-

3.4 Thème STAGE

L'évolution de captures annuelles sur ce protocole représente le nombre de captures faites lors des stages de formation et qualification OFB-CRBPO/MNHN sur la Réserve Naturelle. En effet, lors des stages de qualification de baguage, les captures effectuées sont intégrées dans le cadre de ce protocole (cf section 2.3). Viennent aussi s'ajouter les captures effectuées le soir sur des opérations de dortoirs d'Hirondelle ou de Bergeronnettes expliquant ainsi la grande variabilité interannuelle des captures.

3.4.1 Captures de l'année

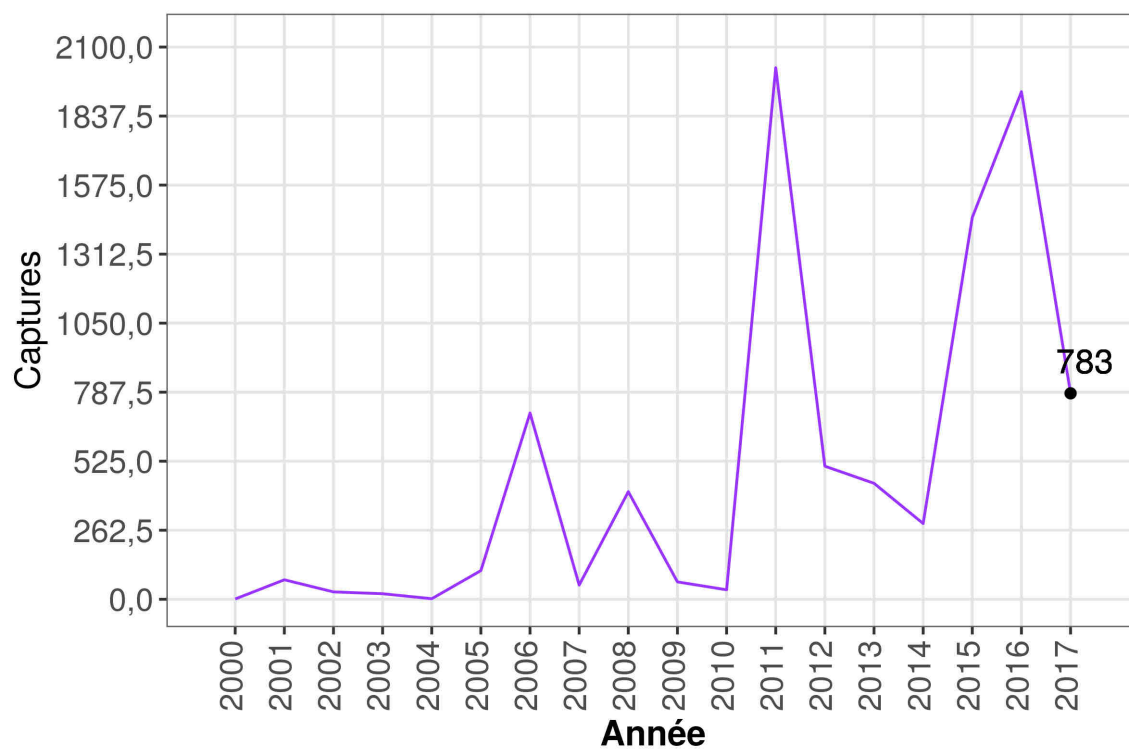


Figure 20: Évolution des captures sur le protocole STAGE

3.5 Thème STOC Capture

3.5.1 Nombre annuel de captures

En 2017, 317 actions de baguage ont été réalisées sur la station de Plaisance ainsi que 131 contrôles dans le cadre du protocole STOC. Ceci représente une augmentation de 2,6% dans les baguages ainsi qu'une diminution de 7,7% dans les contrôles par rapport aux captures STOC de 2016. Plus globalement, les actions STOC 2017 représentent une diminution de 1,6% dans les baguages et une diminution de 13,9% dans les contrôles par rapport à la période 2012-2016.

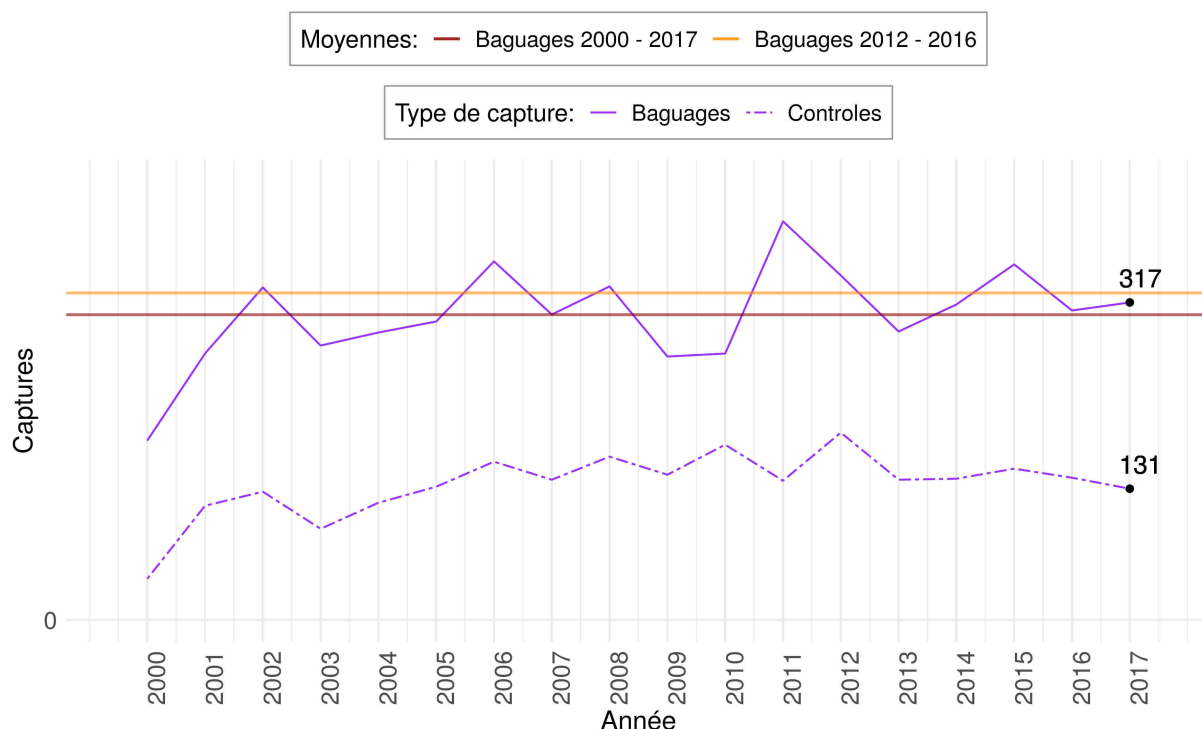


Figure 21: Évolution des captures sur le protocole STOC

Lors de cette section STOC, sont détaillées les 20 espèces les PLUS représentées de la station: Moineau domestique (PASDOM), Bouscarle de Cetti (CETCET), Martin-pêcheur d'Europe (ALCATT), Grive musicienne (TURPHI), Merle noir (TURMER), Fauvette à tête noire (SYLATR), Pouillot véloce (PHYCOL), Rougegorge familier (ERIRUB), Chardon-neret élégant (CARLIS), Rossignol philomèle (LUSMEG), Fauvette grisette (SYLCOM), Fauvette des jardins (SYLBOR), Tarier des prés (SAXRUB), Pouillot fitis (PHYLUS), Rougequeue à front blanc (PHOPHO), Gobemouche gris (MUSSTR), Verdier d'Europe (CARCHL), Pie-grièche écorcheur (LANRIO), Bruant proyer (MILCAL), Accenteur mou-chet (PRUMOD), Locustelle tachetée (LOCNAE), Torcol d'Europe (JYNTOR), Hypolaïs

polyglotte (HIPPOL), Tourterelle des bois (STRTUR), Rousserolle effarvate (ACRSCI), Linotte mélodieuse (CARINA), Chardonneret élégant (CARLIS), Tarier pâtre (SAXTOR).

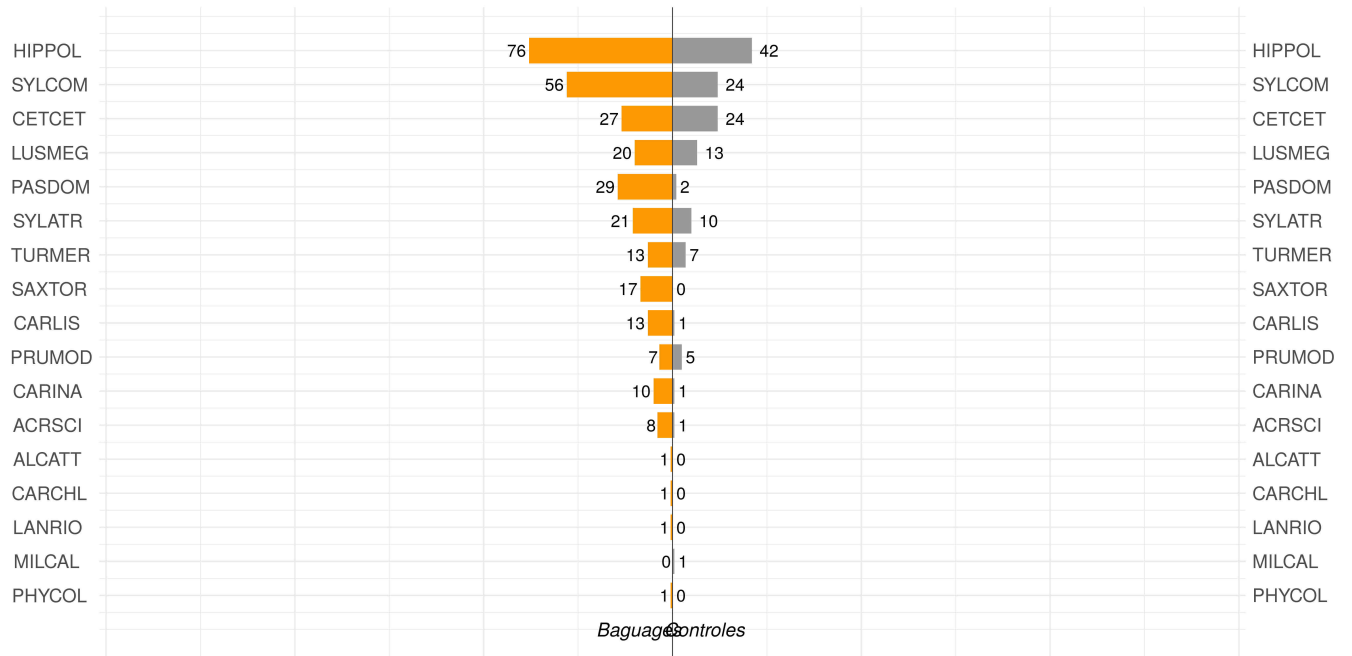


Figure 22: Comparaison des actions de baguage et controle de l'année 2017 pour les espèces appartenant au cortège des 20 cibles - protocole STOC

3.5.2 Evolution interannuelle du nombre d'individus

Table 8: Evolution du nombre d'individus capturés lors des sessions STOC entre 2017 et 2016. La dernière colonne est affichée en vert pour les espèces dont l'évolution est positive, en rouge si elle est négative.

ESPECE	CODE	Individus 2017	Individus 2016	Rapport chiffres en %
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	95	76	+25
Fauvette grisette	SYLCOM	71	62	+14.5
Bouscarle de Cetti	CETCET	31	42	-26.2
Moineau domestique	PASDOM	31	27	+14.8
Rossignol philomèle	LUSMEG	27	16	+68.8
Fauvette à tête noire	SYLATR	25	22	+13.6
Tarier pâtre	SAXTOR	17	8	+112.5
Merle noir	TURMER	14	20	-30
Chardonneret élégant	CARLIS	13	15	-13.3
Linotte mélodieuse	CARINA	11	9	+22.2
Accenteur mouchet	PRUMOD	10	12	-16.7
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	8	7	+14.3
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	1	2	-50
Verdier d'Europe	CARCHL	1	0	NA
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	1	5	-80
Bruant proyer	MILCAL	1	2	-50
Pouillot véloce	PHYCOL	1	1	-0
Tourterelle des bois	STRTUR	0	1	-100
Fauvette des jardins	SYLBOR	0	2	-100
Grive musicienne	TURPHI	0	4	-100

3.5.3 Synthèse annuelle des controles

Sur les 131 actions de controle de 2017, 97,4% sont des individus autocontrolés. Pour l'année 2016, ce pourcentage était de 96,8%. La moyenne 2000-2017 est de 95,5%. Cette donnée est semblable à la proportion des controles d'individus ayant été bagués en France sur le total d'individus controlés (98,2% pour 2017; 97,4% pour 2016; la moyenne 2000-2017 mise à jour est du 97,1%).

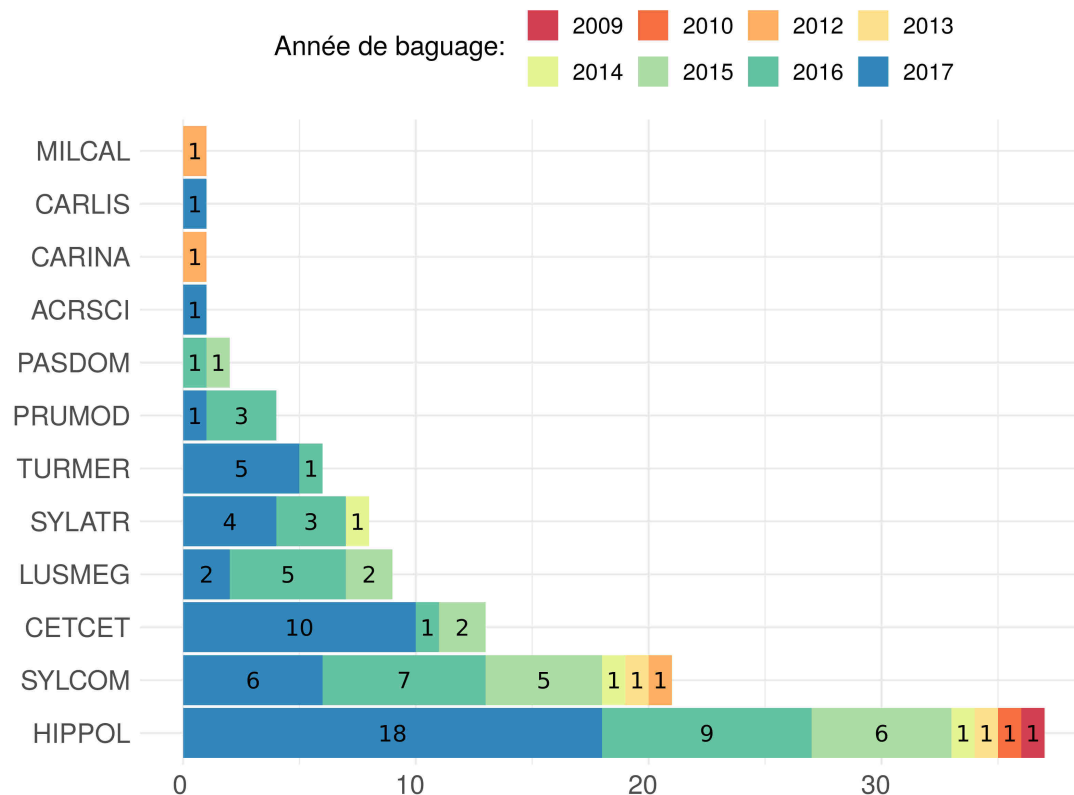


Figure 23: Nombre de controles de l'année par rapport à leur année de baguage (protocole STOC)

3.5.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)

Table 9: Détail par espèce des captures STOC pour l'année 2017. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.

ESPECE	CODE	Baguages	Contrôles	% du total baguages	% du total contrôles
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	76	42	24	32,1
Fauvette grisette	SYLCOM	56	24	17,7	18,3
Moineau domestique	PASDOM	29	2	9,1	1,5
Bouscarle de Cetti	CETCET	27	24	8,5	18,3
Fauvette à tête noire	SYLATR	21	10	6,6	7,6
Rossignol philomèle	LUSMEG	20	13	6,3	9,9
Tarier pâtre	SAXTOR	17	0	5,4	<0,05
Chardonneret élégant	CARLIS	13	1	4,1	0,8
Merle noir	TURMER	13	7	4,1	5,3
Linotte mélodieuse	CARINA	10	1	3,2	0,8
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	8	1	2,5	0,8
Accenteur mouchet	PRUMOD	7	5	2,2	3,8
Étourneau sansonnet	STUVUL	7	0	2,2	<0,05
Mésange charbonnière	PARMAJ	3	0	0,9	<0,05
Rougequeue noir	PHOOCH	2	0	0,6	<0,05
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	1	0	0,3	<0,05
Verdier d'Europe	CARCHL	1	0	0,3	<0,05
Cisticole des joncs	CISJUN	1	0	0,3	<0,05
Geai des chênes	GARGLA	1	0	0,3	<0,05
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	1	0	0,3	<0,05
Mésange bleue	PARCAE	1	0	0,3	<0,05
Pouillot véloce	PHYCOL	1	0	0,3	<0,05
Troglodyte mignon	TROTRO	1	0	0,3	<0,05
Bruant proyer	MILCAL	0	1	<0,05	0,8
TOTAL		317	131	-	-

Un rapport infographique concernant les données STOC Capture de la station de Plaisance est réalisée de manière annuelle par le CRBPO. Nous avons donc choisi de ne pas développer davantage notre analyse du thème STOC, et nous encourageons les lecteurs à se diriger vers le document en question. Il sera mis à disponibilité du public sur la section *Documentation*⁹ de notre site web¹.

4 Bibliographie et webgraphie

1. LPO-France (Ligue pour la Protection des Oiseaux, Les Fonderies Royales 17300 Rochefort), réseau Echappées Nature Charente-Maritime & Nathalie Bourret. Réserve Naturelle de Moëze-Oléron. Réserve Naturelle de Moëze-Oléron. <https://www.reserve-moeze-oleron.fr/>.
2. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 16.222 - Dunes grises de Gascogne (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel, Site web. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/9379.
3. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux. <https://crbpo.mnhn.fr/>.
4. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Programme SEJOUR de halte migratoire. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article484>.
5. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Programme PHENOlogie migratoire. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article452>.
6. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Programme STOC Capture. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article41>.
7. Projet Barge à queue noire. Saisie d' observations de Limicoles. Base Limicoles. <https://www.bargeaqueuenoire.org/base-limicoles/>.
8. Limitrack - Suivi des Oiseaux Limicoles des Pertuis Charentais. Accueil. <https://limitrack.univ-lr.fr/>.
9. Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO France). RNNMO - Documentation. Réserve Naturelle de Moëze-Oléron. <https://www.reserve-moeze-oleron.fr/documentation/>.
10. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 16.3 - Lettes dunaires humides (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel, Site web. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/1196.
11. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 16.252 - Fourrés dunaires mixtes (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/9372.
12. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 16.29 - Dunes boisées (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/3916.
13. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 44.3 - Forêt de Frênes

et d'Aulnes des fleuves médio-européens (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/1389.

14. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Le stage de qualification. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article69>.

15. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Calendrier des Stages de qualification. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?rubrique150>.

5 ANNEXE 1: Récapitulatif historique des captures sur la station (2000-2017)

Dans la période 2000-2017, 139.452 oiseaux ont été capturés sur la station de baguage dans le cadre des protocoles CRBPO (STOC, HALTE, PHENO, SEJOUR, STAGE). Ces individus font partie du total de 138.797 baguages et 20.303 contrôles. Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des captures par espèce.

Table 10: *Détail toutes captures de la Station de Plaisance, par espèce. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.*

ESPECE	CODE	Baguages	Contrôles	% du total baguages	% du total contrôles
Fauvette à tête noire	SYLATR	22.115	1.608	15,9	7,9
Fauvette des jardins	SYLBOR	14.384	1.713	10,4	8,4
Fauvette grisette	SYLCOM	12.784	3.978	9,2	19,6
Pouillot véloce	PHYCOL	11.322	446	8,2	2,2
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	10.792	1.428	7,8	7
Pouillot fitis	PHYLUS	10.024	469	7,2	2,3
Rougegorge familier	ERIRUB	8.918	1.521	6,4	7,5
Moineau domestique	PASDOM	8.646	401	6,2	2
Hirondelle de rivage	RIPRIP	6.593	84	4,8	0,4
Rossignol philomèle	LUSMEG	4.636	2.141	3,3	10,5
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	3.156	828	2,3	4,1
Phragmite des joncs	ACRSCH	2.407	278	1,7	1,4
Bouscarle de Cetti	CETCET	1.998	2.124	1,4	10,5
Grive musicienne	TURPHI	1.922	168	1,4	0,8
Gobemouche noir	FICUCA	1.898	122	1,4	0,6
Étourneau sansonnet	STUVUL	1.562	35	1,1	0,2
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	1.409	106	1	0,5
Merle noir	TURMER	954	431	0,7	2,1
Hirondelle rustique	HIRRUS	885	30	0,6	0,1
Tarier pâtre	SAXTOR	839	266	0,6	1,3
Chardonneret élégant	CARLIS	820	36	0,6	0,2
Verdier d'Europe	CARCHL	754	39	0,5	0,2
Locustelle tachetée	LOCNAE	750	47	0,5	0,2
Torcol d'Europe	JYNTOR	740	161	0,5	0,8
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	709	288	0,5	1,4
Accenteur mouchet	PRUMOD	696	487	0,5	2,4
Linotte mélodieuse	CARINA	668	44	0,5	0,2
Tarier des prés	SAXRUB	657	60	0,5	0,3
Mésange bleue	PARCAE	505	83	0,4	0,4

Gobemouche gris	MUSSTR	490	19	0,4	0,1
Bergeronnette printanière	MOTFLA	484	14	0,3	0,1
Mésange charbonnière	PARMAJ	463	334	0,3	1,6
Troglodyte mignon	TROTRO	450	31	0,3	0,2
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	427	85	0,3	0,4
Roitelet à triple bandeau	REGIGN	303	48	0,2	0,2
Bruant proyer	MILCAL	244	11	0,2	0,1
Roitelet huppé	REGREG	244	55	0,2	0,3
Traquet motteux	OENOEN	223	3	0,2	<0,05
Bruant des roseaux	EMBSCH	200	6	0,1	<0,05
Pipit des arbres	ANTTRI	186	2	0,1	<0,05
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	175	96	0,1	0,5
Rougequeue noir	PHOOCH	155	2	0,1	<0,05
Pipit farlouse	ANTPRA	147	4	0,1	<0,05
Cisticole des joncs	CISJUN	147	5	0,1	<0,05
Mésange à longue queue	AEGCAU	127	94	0,1	0,5
Pinson des arbres	FRICOE	126	1	0,1	<0,05
Huppe fasciée	UPUEPO	69	3	<0,05	<0,05
Tourterelle des bois	STRTUR	62	5	<0,05	<0,05
Moineau friquet	PASMON	58	1	<0,05	<0,05
Bécasseau variable	CALALP	43	2	<0,05	<0,05
Grive mauvis	TURILI	41	0	<0,05	<0,05
Hibou moyen-duc	ASiotu	40	4	<0,05	<0,05
Pie-grièche à tête rousse	LANSEN	37	12	<0,05	0,1
Chevêche d'Athéna	ATHNOC	25	13	<0,05	0,1
Chevalier guignette	ACTHYP	23	1	<0,05	<0,05
Pic épeiche	DENMAJ	21	1	<0,05	<0,05
Bergeronnette grise	MOTALB	19	0	<0,05	<0,05
Rousserolle turdoïde	ACRARU	16	10	<0,05	<0,05
faucon crécerelle	FALTIN	14	1	<0,05	<0,05
Pipit rousseline	ANTRIS	9	3	<0,05	<0,05
Locustelle lusciniôïde	LOCLUS	9	3	<0,05	<0,05
Epervier d'Europe	ACCNIS	8	0	<0,05	<0,05
Coucou gris	CUCCAN	8	1	<0,05	<0,05
Bruant ortolan	EMBHOR	8	0	<0,05	<0,05
Pouillot à grands sourcils	PHYINO	8	0	<0,05	<0,05
Serin cini	SERSER	8	0	<0,05	<0,05
Chouette effraie	TYTALB	8	1	<0,05	<0,05
Alouette des champs	ALAARV	7	0	<0,05	<0,05
Gallinule poule d'eau	GALCHL	7	0	<0,05	<0,05
Geai des chênes	GARGLA	7	1	<0,05	<0,05
Hibou petit-duc	OTUSCO	7	0	<0,05	<0,05
Râle d'eau	RALAUQ	7	0	<0,05	<0,05

Bruant zizi	EMBCIR	6	0	<0,05	<0,05
Gros-bec casse-noyaux	COCTES	5	2	<0,05	<0,05
Bécassine des marais	GALAGO	5	0	<0,05	<0,05
Pie bavarde	PICPIC	5	1	<0,05	<0,05
Merle à plastron	TURTOR	5	1	<0,05	<0,05
Phragmite aquatique	ACROLA	4	0	<0,05	<0,05
Bécasseau minute	CALUTA	4	2	<0,05	<0,05
Pic épeichette	DENMIN	4	0	<0,05	<0,05
Aigrette garzette	EGRGAR	4	0	<0,05	<0,05
Bruant jaune	EMBCIT	4	0	<0,05	<0,05
Hypolaïs icterine	HIPICT	4	0	<0,05	<0,05
Fauvette babillard	SYLCUR	4	0	<0,05	<0,05
Engoulevent d'Europe	CAPEUR	3	0	<0,05	<0,05
Pinson du Nord	FRIMON	3	0	<0,05	<0,05
Loriot d'Europe	ORIORI	3	0	<0,05	<0,05
Pouillot de Bonelli	PHYBON	3	1	<0,05	<0,05
Pipit spioncelle	ANTSPI	2	0	<0,05	<0,05
Héron cendré	ARDCIN	2	0	<0,05	<0,05
Tarin des aulnes	CARNUS	2	0	<0,05	<0,05
Caille des blés	COTNIX	2	0	<0,05	<0,05
Bihoreau gris	NYCNYC	2	0	<0,05	<0,05
mésange noire	PARATE	2	0	<0,05	<0,05
Tourterelle turque	STRCTO	2	0	<0,05	<0,05
Fauvette épervière	SYLNIS	2	0	<0,05	<0,05
Grive litorne	TURPIL	2	0	<0,05	<0,05
Rousserolle Isabelle	ACRAGR	1	0	<0,05	<0,05
Martinet noir	APUAPU	1	0	<0,05	<0,05
Bécasseau cocorli	CALFER	1	0	<0,05	<0,05
Sizerin flammé	CARMEA	1	0	<0,05	<0,05
Pigeon ramier	COLBUS	1	0	<0,05	<0,05
Bruant nain	EMBPUS	1	0	<0,05	<0,05
Hypolaïs bottée	HIPCAL	1	1	<0,05	<0,05
Hypolaïs pâle	HIPPAL	1	0	<0,05	<0,05
Pouillot brun	PHYFUS	1	0	<0,05	<0,05
Chevalier cul-blanc	TRIOCH	1	0	<0,05	<0,05
Rousserolle verderolle	ACRRIS	0	1	<0,05	<0,05
TOTAL		138.797	20.303	-	-